ÉDITION DU LOIR-ET-CHER

www.lepicentre.online

L'ÉPICENTRE

#176 MENSUEL AVRIL 2020

L'actualité économique et sociétale du Val de Loire ■ Gratuit

41

Immoliaison

“L'humain avant tout”

Alain Picard

P3

P4 à 9

■ Édition spéciale : la crise du Coronavirus

P11

■ L'agritourisme en développement dans le Loir-et-Cher

P18

© Thierry Mesnard

■ Développer le goût d'entreprendre chez les jeunes

P22 à 28

© Gustavo Quepon

■ Dossier : La transition énergétique

édito

Bien-sûr, nous avons nous aussi longtemps hésité : fallait-il maintenir nos éditions d'avril ? Prendre le risque qu'elles ne puissent pas être acheminées jusqu'à nous, jusqu'à vous ?

Et puis, comment parler d'économie avec optimisme -notre crédo- quand nous faisons face à la plus grande crise sanitaire en France depuis un siècle, dont on sait déjà qu'elle aura des conséquences sans précédent sur notre économie et sur nos entreprises ?

Est-ce que ça « fait sens » ?

C'est cette dernière question qui nous a décidés. Oui cela fait sens, c'est même la raison d'être de L'Épicentre : être au cœur des entreprises et des collectivités, comprendre leurs problématiques, mettre en lumière celles et ceux qui se mobilisent, au quotidien – et encore plus en temps de crise- pour la bonne marche de leurs entreprises, de l'économie du territoire et pour accompagner les évolutions de notre société.

Alors évidemment nous avons, comme tous, bouleversé notre organisation, expérimenté le télétravail, pour ne faire courir aucun risque à nos équipes et à nos partenaires.

Et nous avons adapté notre chemin de fer : vous y trouverez donc un dossier spécial sur la gestion de la crise du Coronavirus par tous les acteurs économiques régionaux : filières, collectivités, entreprises et fédérations.

Aussi, nous avons choisi également de conserver notre dossier initial consacré à la transition énergétique. Nous y dressons un état des lieux de la production d'énergies renouvelables en Centre-Val de Loire, avec une question en ligne de mire : la région peut-elle être 100 % verte en 2050 ?

Quand on sait que l'un des principaux enjeux de la transition énergétique est de protéger le climat et la santé, gageons que cette question sera au cœur des orientations stratégiques de nombre d'entreprises à la sortie de la crise.

Bonne lecture et prenez-soin de vous,

La Rédaction

L'ÉPICENTRE
www.lepicentre.online

Groupama Up/Espace entreprises, 2 avenue de Châteaudun CS1319 - 41013 Blois Cédex • 02 54 74 30 39

Mensuel gratuit
#176
Avril 2020

• Président
François Delaisse
• Directrice de la publication
Delphine Sergheraert
direction@lepicentre.online
• Rédaction
L'équipe L'Épicentre
• Relations extérieures
Philippe Duisit - 06 33 22 43 19
• Contacts commerciaux
Philippe Massicot
06 45 76 98 51
Denis Labrune
06 86 70 03 85
• Impression
Imprimerie Baugé, Descartes
• Graphisme
DCO'M Sabine Virault
06 83 05 56 51

IMPRIM'VERT
PEFC 10-31-1080

LES ÉDITIONS DE L'ÉPI - S.A.S. Au capital de 10 000 euros - Siret 53804876000028 - Dépôt légal à parution - ISSN 2110-7831
Toute reproduction complète ou partielle du contenu de ce journal est interdite sauf accord préalable de la direction.

Immoliaison : l'humain avant tout

Le réseau Immoliaison existe depuis près de 20 ans et compte 154 mandataires en France. Il fait partie depuis trois ans du groupe Cimm immobilier. L'agence Immoliaison de Vineuil a été créée en mars 2017 par Alain Picard. Il a débuté seul, puis il a recruté au fur et à mesure des agents mandataires en immobilier. Chacun restant indépendant, apportant leurs compétences et leurs personnalités à l'équipe. Ils sont actuellement 5 et couvrent le secteur de Blois et un rayon d'environ 30 km aux alentours. « *Nous connaissons très bien notre secteur puisqu'on y habite* », souligne Alain Picard. Pour investir, vendre ou acheter des maisons, appartements ou terrains, Immoliaison accompagne ses clients jusqu'à la signature chez le notaire. Cette entreprise familiale fait passer l'humain avant tout. Un état d'esprit qui se traduit par un taux de satisfaction des clients de 97 % et un niveau de recommandation de 96 %. « *Nous sommes des acteurs locaux sur le marché local, nous offrons un service client personnalisé et avons un rôle de conseil* », précise Alain Picard. Chaque agent travaille volontairement sur un nombre restreint de biens afin de mener le projet immobilier de ses clients jusqu'au bout en restant à leur écoute. Un suivi constant, efficace et personnalisé est donc assuré. Leur leitmotiv : définir le juste prix pour gagner du temps sur la vente.

De g. à d., Nadia Azoug, Olivier Mazaltarim, Alain Picard, Nicolas Lego et Muriel Frouin.

> *« Définir le juste prix pour gagner du temps sur la vente » Immoliaison pour vendre, acheter, investir »*

Proximité et accompagnement

« *Nous avons une réelle proximité avec nos clients car nous sommes leur unique interlocuteur. Nous sommes de ce fait très réactif à leurs demandes afin de faciliter leurs démarches, par exemple dans leur recherche de financement grâce à nos partenariats avec des organismes financiers, mais aussi d'entreprises pour de futurs travaux* », explique Alain Picard. Par ailleurs, les agents mandataires sont rattachés au réseau national et suivent de nombreuses formations continues chaque année. Ils disposent également d'un coaching, d'un service juridique, d'un service marketing, d'une plateforme pour le réseau... L'équipe est actuellement composée de Nicolas Lego, Muriel Frouin, Olivier Mazaltarim, Nadia Azoug et Alain Picard. Tous les cinq sont devenus agents mandataires en immobilier suite à une reconversion professionnelle. Immoliaison souhaite recruter 4 nouvelles personnes en Loir-et-Cher, « *de tous âges, motivés, qui ont soif d'apprendre, dynamiques et avec une force de travail importante* ». Alain Picard accompagnera les nouveaux collaborateurs dans leur métier au quotidien et ils bénéficieront aussi de formations grâce au réseau Immoliaison.

C.C-S.

L'équipe d'Immoliaison Vineuil est à votre service

Alain Picard : *Vineuil, St-Gervais, Montlivault, St-Claude* ***- 07 82 30 94 37***
Nicolas Lego : *Blois, Ménars, Mer* ***- 07 82 03 70 73***
Muriel Frouin : *Cheverny, Contres, Chailles* ***- 06 72 02 06 89***
Olivier Mazaltarim : *Herbault, La Chaussée St-Victor, Vendôme* ***- 06 59 05 40 74***
Nadia Azoug : *Blois, Chouzy-sur-Cisse, Onzain* ***- 06 99 23 31 42***

Plus d'infos : http://vineuil-41.immoliaison.fr/

L'immobilier en plein boum

« *Actuellement, le marché de l'immobilier est en plein boum en France avec 1 059 000 biens vendus en 2019* », explique Alain Picard avant d'ajouter : « *En Loir-et-Cher, en 2019, le prix de vente moyen était de 1 215 €/m², soit +3 % par rapport à 2018* ». À Blois, par exemple, il était de 1 475 €/m² (+ 3,1 %) et de 1 670 €/m² à Vineuil. « *Il faut environ 3 mois pour vendre une maison et depuis début 2020, cela se passe souvent en moins d'un mois* », poursuit Alain Picard. En effet, il y a peu de biens, une forte demande et des taux d'intérêts bas qui permettent aux jeunes d'acheter plus facilement. Sur l'agence Immo liaison Vineuil, le taux de conversion de vente est de 85 % en mandat exclusif, soit 8 à 9 maisons sur 10 vendues par ce biais. « *Les clients recherchent beaucoup de longères, des pavillons de plein pied d'environ 100 m², mais aussi des maisons à rénover* », précise le mandataire. Les investissements locatifs représentent environ 25 % du volume des ventes. Ses investissements locatifs sont dédiés aux locations traditionnelles, étudiantes, touristiques ou encore pour séniors.

Immoliaison : Méthode novatrice basée sur la puissance d'internet

- En France :
> Environ 30 000 agences immobilières physiques
> Environ 25 000 mandataires qui travaillent exclusivement via Internet
- 1,6 millions de français consultent d'abord internet pour trouver un bien immobilier
- 85 % des acquéreurs consultent les sites web pour acheter
- 1 059 000 biens vendus en France en 2019

Mobilisation générale pour sauver l'économie régionale

Toutes les instances et organisations professionnelles régionales sont sur le pied de guerre pour mettre en œuvre un plan d'actions afin de lutter contre les effets du Covid 19 sur l'économie régionale et la survie des entreprises.

« Nous sommes en guerre » a répété plusieurs fois le Président de la République lors de son intervention du 16 mars. En guerre contre les ravages du Covid 19 sur la santé des français mais en guerre aussi contre ses effets sur la vie, voire la survie des entreprises. Avec le confinement de la population pour une période qui pourrait se prolonger pendant deux mois, ce n'est pas seulement la vie sociale qui est à l'arrêt mais aussi des pans entiers de la vie économique.

Face à cette guerre d'un genre inédit, la mobilisation générale a été décrétée par les pouvoirs publics, les instances économiques et les organisations professionnelles. En région Centre-Val de Loire, les « bras armés » de l'État, à savoir la Préfecture de région et la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ont enclenché les grands moyens en facilitant l'accès à l'arsenal des mesures déployées par le gouvernement pour soutenir l'activité économique et la vie des entreprises.

Les chambres consulaires (commerce et industrie, métiers et agriculture), ainsi que les organisations professionnelles de tous les métiers et de toutes les branches se mobilisent également afin d'apporter conseil et assistance.

Nous vous proposons un petit tour d'horizon, non exhaustif, des informations et mesures mises à disposition des principaux acteurs économiques de la région Centre-Val de Loire.

La Direccte en première ligne

Services déconcentrés de l'État sous tutelle commune du ministère du Travail et du ministère de l'Économie et des Finances, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) est en première ligne pour déployer les décisions gouvernementales. Sur le site régional (http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/) sont notamment exposées les six mesures immédiates de soutien aux entreprises :

1. Report des échéances fiscales
2. Report des échéances sociales
3. Demande d'activité partielle (ex chômage partiel)
4. L'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire
5. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs
6. Un soutien dans la définition d'une stratégie de gestion de vos difficultés

Une **cellule de continuité économique** a été mise en place que l'on peut joindre en remplissant un formulaire (lien pour version internet : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Formulaire-de-saisine-du-referent-unique-Coronavirus-de-la-Direccte-Centre-val) Messagerie dédiée à la continuité économique : centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

Contacts pour les questions relatives au chômage partiel et droit du travail : Tél. 0 806 000 126 ou centre.polet@direccte.gouv.fr

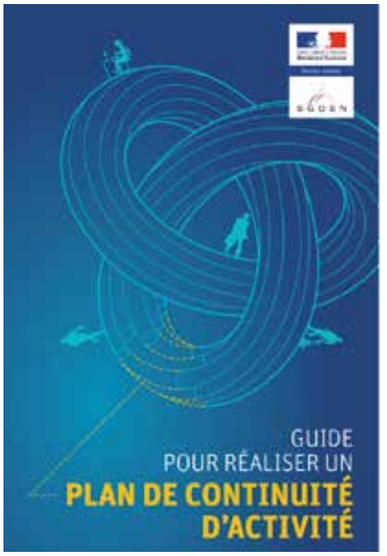

Parmi les documents disponibles sur le site de la CCI régionale figure un « Guide pour réaliser un plan de continuité de l'activité », élaboré par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

La CCI régionale active son réseau

Chef de files et employeur des CCI départementales, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Centre-Val de Loire mobilise son réseau avec des actions de proximité pour aider les entreprises à s'organiser et à résister dans cette période très difficile.

Dans chaque CCI, une cellule de crise a été mise en place pour répondre aux questions et orienter les entreprises vers les bons interlocuteurs en liaison avec les services de l'État, les Régions et les autres réseaux consulaires.

Contact des CCI :
Région : info@centre.cci.fr
Cher : infos@cher.cci.fr
Eure-et-Loir contact@cci28.fr
Loir-et-Cher : contact@loir-et-cher.cci.fr
Touraine : ccitouraine@touraine.cci.fr
Indre : contact@indre.cci.fr
Loiret : infoscoronavirus@loiret.cci.fr

Contacts des Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Cher : contact.cma18@gmail.com
Eure-et-Loir : covid@cma-28.fr
Indre : evenement@cm-indre.fr
Indre-et-Loir : cac@cm-tours.fr
Loir-et-Cher : espaceconseil@cma-41.fr
Loiret : Info-codiv19@cma-loiret.fr ou i.vial@cma-loiret.fr

Dispositifs de financement Bpifrance
BPIFRANCE propose la mise en place de dispositifs de financement sous différentes formes : trésorerie, crédit à moyen terme sans garantie, financements bancaires garantis..etc..
Demande en ligne : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113
Numéro vert : 0 969 370 240.

Correspondants PME de la Banque de France
Les Correspondants départementaux TPE/PME de la Banque de France peuvent accompagner les entreprises dans la recherche de concours bancaires.
Tél. 0800 08 32 08 (service et appel gratuits).
Cher : TPME18@banque-france.fr
Eure-et-Loir : TPME28@banque-france.fr
Indre : TPME36@banque-france.fr
Indre-et-Loir : TPME37@banque-france.fr
Loir-et-Cher : TPME41@banque-france.fr
Loiret : TPME45@banque-france.fr

Le site de la Direccte recense l'ensemble des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises.

La région soutient les entreprises pendant la crise du Covid-19

François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire, le déclarait lors de sa conférence de presse du 12 mars : en cette période de crise sanitaire, hyper réactivité et hyper solidarité sont les mots d'ordre. Des principes auxquels semblent vouloir répondre les mesures de soutien aux entreprises annoncées depuis. Décryptage.

Pour réagir de manière adaptée à la crise du coronavirus qui touche un grand nombre de pays du monde et ralentit voire immobilise de nombreux secteurs, il a fallu évaluer les difficultés économiques rencontrées par les entreprises sous un angle territorial. Une problématique qu'a adressée François Bonneau dès le début de la crise, en réunissant les représentants des branches et des pôles de compétitivité, mais aussi ceux des chambres de commerce (CCI) et d'industrie, des chambre de métiers et d'artisanat (CMA) et des chambres d'agriculture de la région, ainsi que la BPI. « *Nous devions faire le point avec eux sur leurs besoins et les dispositifs qui étaient alors en train de se profiler* », justifie le président de la région.

Cette réunion a permis de structurer le soutien apporté à l'économie à l'échelle de la région, et d'identifier plusieurs attentes de la part des chefs d'entreprise. D'une part, celle d'une approche de grande proximité, à laquelle la région a répondu en mobilisant les groupements de prévention agréés (GPA) afin d'accompagner les petites entreprises en difficulté, « *notamment dans leurs démarches pour obtenir des aides ou des prêts* ». D'autre part, celle d'une simplification et d'une plus grande lisibilité dans les dispositifs proposés, qui est à l'origine de la mise en place d'un numéro vert commun à l'État, à la BPI et à la région et d'une adresse mail (voir au bas de l'article, ndlr) dédiée à la continuité économique en cette période de crise.

François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire.

La région s'engage à hauteur de 13 millions d'euros

Entre 12 et 13 millions, c'est le montant que représentent les dispositifs annoncés il y a quelques jours par François Bonneau. Dans cette somme, on compte un abonnement de 8,2 millions d'euros au fonds de solidarité unique national, qui sera utilisé pour apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise et indépendants. « *Beaucoup d'entre eux ont déploré le fait de ne pas être concernés par le chômage partiel* », rapporte le président de région, qui a souhaité qu'une indemnité forfaitaire de 1500 € leur soit versée, en attendant de voir si et jusqu'à quand la crise se poursuit.

D'autres dispositifs vont être mis en place, comme le prêt Cap Repond, à destination des entreprises faisant face à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires. Ce dernier, accordé à hauteur de 30 000 € par entreprise et pouvant être remboursé à moyen ou long terme, devrait permettre à ceux qui ont des besoins en trésorerie de tenir le choc, tout comme la mesure de report de 6 mois pour les échéances de remboursement des avances faites par la région. « *Car il est clair que lorsque l'on n'a plus d'activité, le remboursement des prêts devient un vrai problème* », estime François Bonneau. À ces mesures s'ajoute un investissement d'un million d'euros pour doubler le montant du fonds de prévention des difficultés, qui permettra à des entreprises en grande difficulté d'être aidées.

« *Parallèlement, l'agence de développement de la région (Dev'Up, ndlr) tourne à plein régime* », témoigne le président de la région, expliquant que la quasi totalité des collaborateurs sont en télétravail pour orienter les entreprises vers ces différents dispositifs. Une déclaration que confirme Laetitia Rousel, en charge des relations presse de Dev'Up et qui fait état d'un gros travail de recensement, département par département, de tous les dispositifs existants en Centre-Val de Loire pour aider les entreprises sur lesquelles la crise du coronavirus a ou devrait avoir un impact. Reste pour les chefs d'entreprise à déterminer, avec l'aide de Dev'Up, des CCI ou des CMA de leur territoire, les mesures qui leur seront utiles.

Pour toute question sur les dispositifs mis en place : Numéro vert > 09 69 370 940

Mail > centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

La filière agroalimentaire régionale s'organise pour faire face aux achats massifs

Les 327 entreprises de l'agroalimentaire implantées en région Centre-Val de Loire ont pris des dispositions pour assurer le maintien de leurs volumes de production en toute sécurité sanitaire.

Alors même que le forum régional de l'alimentaire, qui devait avoir lieu le 24 mars à Orléans, a été annulé pour cause de confinement, la filière des industries agroalimentaires de la région Centre-Val de Loire s'organise pour répondre à une demande en forte hausse. Le réflexe de stockage de denrées alimentaires par les particuliers s'est traduit par une augmentation de plus de 10% des achats dans les grandes et moyennes surfaces (GMS) de distribution, avec une ruée sur les pâtes, la farine, l'huile et les conserves.

Le président de l'Association Régionale des Entreprises de l'Agroalimentaire (AREA), Thierry Dubois, par ailleurs directeur général de l'entreprise de conditionnement de salades « les Crudettes », a fait savoir dans un communiqué que *« toutes les mesures sont prises par les industriels pour assurer la continuité dans la durée de la chaîne alimentaire et aussi de rassurer tous les salariés de la filière »*.

En région Centre-Val de Loire, l'industrie agroalimentaire représente 327 entreprises qui font travailler près de 12 000 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 4,5 milliards d'euros. On n'y trouve pas de fabricants de pâtes mais la plus importante boulangerie industrielle de France, Barilla-Harry's à Châteauroux (Indre), la biscuiterie Saint-Michel à Contres (Loir-et-Cher) et de grands conditionneurs de liquides dans le Loiret comme la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, Orangina à Donnery, ou Antartic à Saint-Martin-d'Abbat.

Le conditionnement de liquides alimentaires représente un secteur important en Centre-Val de Loire. Ici, l'usine Antartic de Saint-Martin d'Abbat (Loiret).

> *« Toutes les mesures ont été prises pour pouvoir continuer à produire en assurant la santé de chacun ».*
> *Thierry Dubois, président de l'Association Régionale des Entreprises de l'Alimentaire*

Mesures d'hygiène renforcées

Le président de la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, Emmanuel Vasseneix, ne notait pas de problèmes particuliers de livraison de matière première au milieu de la première semaine de confinement. Il craignait éventuellement des restrictions de circulation ou une indisponibilité plus importante du personnel si jamais la contagion venait à s'étendre de façon massive.

Déjà particulièrement drastiques dans l'industrie alimentaire, les mesures d'hygiène ont été renforcées face à la menace sanitaire.

« Comme tous les chefs d'entreprise, les dirigeants des industries de l'agroalimentaire ont une obligation de résultat en termes de sécurité pour leurs salariés, rappelle Thierry Dubois. Dans le contexte actuel, toutes les mesures ont été prises pour pouvoir continuer à produire en assurant la santé de chacun :

- prise de température à l'entrée dans les locaux ;

- mise à disposition de tous les moyens d'hygiène de façon approprié : savon, gel hydroalcoolique, masques…

- renforcement des activités de nettoyage au quotidien : sanitaires, locaux sociaux, poignées de portes, rampes d'escalier, machines à cafés, claviers d'ordinateur, téléphones…

- modification des organisations de travail afin de limiter les croisements et permettre la mise en place effective de la « distanciation sociale » ;

- enfin, de gros efforts de pédagogie auprès de tous les personnels afin que ces mesures barrières deviennent des réflexes au sein des entreprises, et plus largement dans les familles des collaborateurs. »

En mode gestion de crise

Toutes les entreprises de l'agroalimentaire ont mis en œuvre des plans de continuité de l'activité et travaillent en mode gestion de crise. Les risques de pénurie semblaient écartées après les premiers jours de ruées dans les magasins, mais les industriels de l'alimentaire sont dépendants d'une chaîne dont ils ne peuvent maîtriser tous les maillons. Au début de cette chaine figurent les agriculteurs qui fournissent la matière première, mais aussi les transporteurs, les grossistes, les prestataires qui assurent la maintenance des machines, les laboratoires qui contrôlent le respect des normes qualitatives et sanitaires, et aussi les services de nettoyage des vêtements de travail, les fournisseurs de pièces détachées…etc. Or, comme chacun sait, la force d'une chaîne ne tient qu'à son maillon le plus faible… Par exemple, et tant au niveau national que régional, les professionnels de la filière agroalimentaire déplorent le fait de ne pas être reconnus comme prioritaires pour l'attribution de masques d'hygiène.

Quoi qu'il en soit, le président de l'industrie alimentaire régionale se félicite que la crise sanitaire ait fait prendre conscience au consommateur-citoyen de l'importance d'un *« secteur alimentaire fort et indépendant »*.

Le secteur bancaire assure la continuité de services

En tant qu'opérateurs d'importance vitale, les banques sont tenues d'assurer la continuité de leur activité. La Banque de France et tous les réseaux ont pris des dispositions en ce sens.

« Nos agences sont dorénavant accessibles à nos clients uniquement par téléphone ou courrier électronique », ce message, adressé par SMS ou affiché sur les portes d'entrée, prévient les usagers de certaines banques des nouvelles conditions de fonctionnement. Si les agences bancaires sont bien ouvertes, les conditions d'accès et d'accueil du public ont été adaptées afin de limiter l'exposition au risque sanitaire. Certaines, par exemple, proposent un service d'accueil limité à certaines heures et ne reçoivent qu'un seul client à la fois.

Bien qu'étant classés en tant qu'opérateur d'importance vitale (OIV), au même titre que les fournisseurs d'énergie, les distributeurs alimentaires ou les pharmacies, les banques ont dû prendre des dispositions pour ne pas exposer leurs collaborateurs et leurs clients au risque infectieux. Les réseaux bancaires doivent aussi faire face à la réduction de leurs effectifs disponibles en raison de contraintes familiales ou de risque médical individuel.

La Banque de France mobilisée

« La Banque de France met tout en œuvre pour assurer la continuité des missions de service public à destination des entreprises et des particuliers en cette période de confinement », explique Anne Bauduffe, directrice départementale de la Banque de France dans le Loir-et-Cher. *« Plus particulièrement pour les entreprises, poursuit-elle, nos équipes sont mobilisées afin de les accompagner et de les orienter vers les dispositifs mis en place par le gouvernement pour les soutenir. Les correspondants TPE-PME sont joignables à partir d'un numéro de téléphone unique et par messagerie (voir ci-dessous). Ils peuvent intervenir notamment dans le cadre de la procédure de médiation du crédit si les chefs d'entreprise rencontrent des difficultés ».*

Les distributeurs de billets opérationnels

Au niveau national et régional, la Banque de France pilote un « groupe de robustesse » avec tous les acteurs de la filière afin d'assurer l'alimentation en espèces des 53 000 distributeurs automatiques de billets implantés en France métropolitaine. À la mi-mars, aucune augmentation particulière des retraits n'avait été observée.

Du côté des réseaux bancaires, la Fédération des Banques Françaises (FBF) indique que, sauf cas de force majeure, les agences bancaires resteront ouvertes au maximum et les collaborateurs répondront à leur mission de services essentiels. *« Les amplitudes horaires seront adaptées le cas échéant pour assurer le service »*, ajoute la profession bancaire qui recommandent à ses clients de limiter le plus possible leurs déplacements et de privilégier les contacts avec leur conseiller par téléphone ou via les plateformes dédiées.

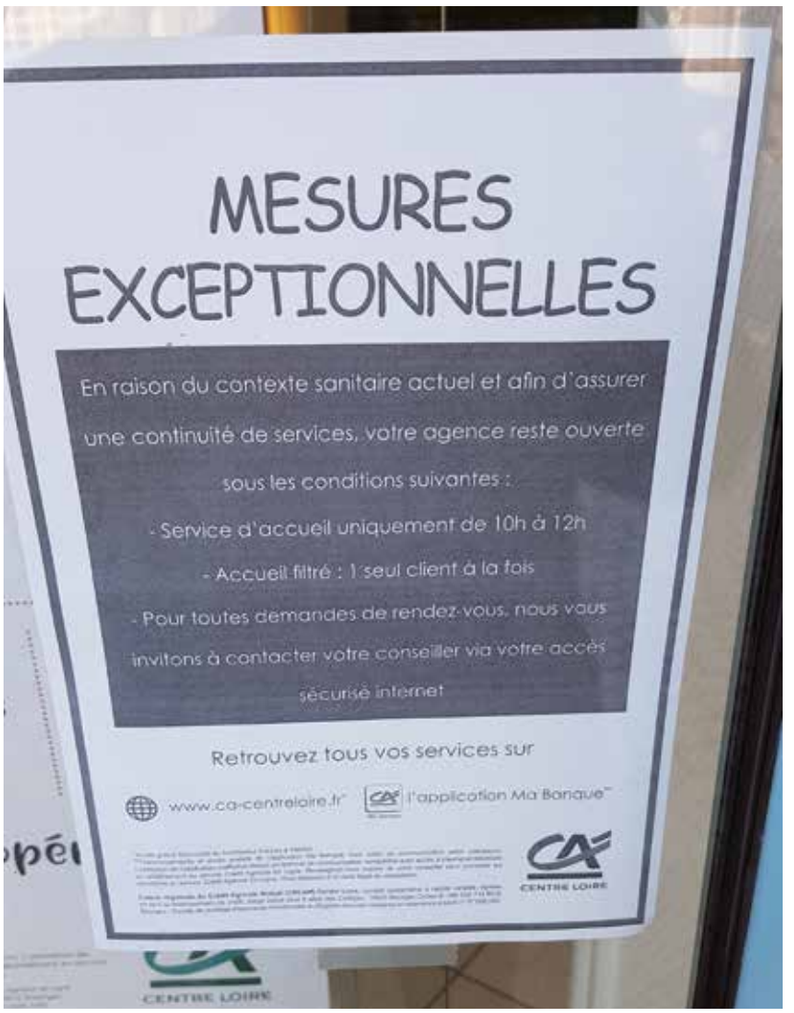

L'accès aux agences bancaires est soumis à certaines conditions indiquées sur les portes d'entrée. Ici au Crédit Agricole Centre-Loire.

Contacts utiles à la Banque de France

TPE-PME

Numéro unique : 0 800 08 32 08
Adresse e-mail : tpmeXX@banque-france.fr (xx = n° du département)
Saisir la médiation du crédit : https://mediateur-credit.banque-france.fr/
Numéro médiation : 0 810 00 12 10

Particuliers

Surendettement :

Dossier disponible sur le site de la Banque de France
À envoyer impérativement à l'adresse :
TSA 41217- 75035 Paris Cedex 01
Informations générales (relations avec les banques, les assurances, épargne…) accessibles exclusivement sur le site internet ABEIS : https://abe-infoservice.fr

Contact :

- Par internet : https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil
- Par téléphone : 03 20 91 20 20

L'activité bancaire en Centre-Val de Loire : un secteur clé

(données Banque de France 2018)

- 1070 agences
- 10 400 salariés
- 64,8 milliards d'euros de crédits à 23,7 milliards d'euros de crédit d'équipement et de trésorerie à 40,1 milliards d'euros de crédits immobiliers
- 67,6 milliards d'euros de dépôts

Département	Agences	Total crédits (dont immo.)	Total dépôts
Cher	127	6 Md€	6,8 Md€
Eure-et-Loir	191	9,4 Md€	10,4 Md€
Indre	98	4,1 Md€	5,6 Md€
Indre-et-Loire	242	16Md€	15,3 Md€
Loir-et-Cher	140	7,2 Md€	8,9 Md€
Loiret	277	22 Md€	20,7 Md€

À Gien, Lotus fait face au rush sur le papier toilette et les mouchoirs

Face à une augmentation spectaculaire des ventes de papier toilette et de mouchoirs jetables, l'usine Essity de Gien s'organise pour continuer de produire 7 jours sur 7.

Obéissant à un réflexe « viscéral » en temps de crise, les français stockent des rouleaux de papier toilette au point que les rayons des supermarchés sont régulièrement dévalisés. Les ventes en magasin ont bondi de plus de 22 % depuis le début de la crise sanitaire. Pour des raisons plus compréhensibles, il en est de même pour les mouchoirs en papier dans des proportions encore plus importantes avec une hausse de près de 40 %.
Dans le Loiret, à Arrabloy près de Gien, l'usine Essity fait face pour continuer à produire chaque jour deux millions de rouleaux de papier toilette et sept millions de mouchoirs en papier vendus sous la marque Lotus. *« La production a été organisée pour se concentrer sur les références les plus demandées tout en garantissant les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour le personnel »* indique Marc Specque, le directeur de la communication du groupe Essity. Les postes de travail ont été aménagés de sorte qu'une distance maximale soit établie entre les salariés sur les chaînes de production. Dans ce même objectif de distanciation sociale, le service au restaurant d'entreprise a été modifié avec des repas servis dans des barquettes individuelles et des tables espacées pour les moments de restauration tout au long de la journée. Car l'usine de Gien tourne 24h sur 24h et 7 jours sur 7, faisant travailler au total 500 personnes.

L'usine d'Arrabloy, près de Gien, produit chaque 2 millions de rouleaux de papier toilette et 7 millions de mouchoirs jetables.

150 camions par jour

« Il n'y a pas de défaillance de personnel à l'heure actuelle », constatait Marc Specque à la mi-mars. « Les collaborateurs ont pris conscience de l'importance des enjeux de leur production pour la santé publique, estime-t-il. De la même manière les approvisionnements en matière première sont assurés normalement de même que les expéditions ». Chaque jour, c'est une noria de 150 camions qui transitent par le site d'Arrabloy.
« Pour certaines fournitures qui ne pouvaient plus être assurées par nos prestataires habituelles en raison de leurs propres contraintes, comme certains aliments, le café ou des produits de nettoyage, il a été fait appel à la solidarité locale et régionale pour la continuité de service ».
Pour le groupe Essity, le phénomène de surconsommation de papier toilette, essuie-tout et mouchoirs en papier provoqué par la crise sanitaire s'avère totalement atypique. « On assiste, en quelque sorte, à un transfert du stock chez le consommateur mais il n'y a pas de risque de pénurie car il existe des réserves aussi bien de notre côté que chez les distributeurs, et la capacité de production de nos six usines en France est intacte ».
Le papier toilette Lotus, produit à Gien, représente une part de marché nationale de plus de 30%, tandis que celle des mouchoirs s'élève à 17,5%.

> *« « La production a été organisée pour se concentrer sur les références les plus demandées » Marc Specque, directeur de la communication du groupe Essity »*

À partir de pâte à papier, l'usine produit elle-même sa matière première.

Le géant suédois Essity bien implanté à Arrabloy

L'usine de fabrication de papier toilette et mouchoirs en papier est l'un des principaux sites français du groupe suédois Essity, géant mondial des produits d'hygiène.

Le site industriel d'Arrabloy porte les couleurs d'Essity depuis 2012. Auparavant, l'usine spécialisée dans les produits papetiers d'hygiène avait appartenu à des propriétaires successifs, depuis Beghin Say à l'origine en 1981, jusqu'à Kock Industries en 2005.
Le groupe suédois Essity a réalisé d'importants investissements pour en faire l'un de ses principaux sites de production en France où il dispose de cinq autres unités.
En 2018, une nouvelle ligne de production a été ouverte pour la fabrication de rouleaux de papier toilette sans tube. Un investissement de 20 M€ qui a été complété par l'extension des quais d'expédition pour 5 M€.

Une production incessante

Avec ses huit lignes de fabrication, six pour le papier toilette et deux pour les mouchoirs jetables, l'usine de Gien produit chaque jour 7 millions de pochettes de mouchoirs et 2 millions de rouleaux de papier toilette. Cette production colossale ne connait pas d'arrêt, à l'exception de deux ou trois jours par an, car les chaînes tournent jour et nuit, sept jours sur sept. Avec le recrutement de 25 nouveaux collaborateurs pour la nouvelle ligne de production, l'effectif a été porté à 500 personnes.
Le papier toilette et les mouchoirs produits à Gien sont commercialisés sous la marque Lotus, et les rouleaux d'essuie-tout sous la marque Okay.
Implanté dans 150 pays, le groupe suédois Essity fait travailler 47 000 personnes dans le monde et a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 12,2 Md€. La France représente son quatrième marché, derrière les États-Unis, l'Allemagne et la Chine.

La “Tech” se mobilise pour faciliter le télétravail

Dans ses allocutions du 12 mars et du 17 mars 2020, le Président de la République a appelé les entreprises à privilégier le télétravail. À la suite de cet appel, plusieurs entreprises ont permis l’accès gratuit à leur plateforme.

Tel est le cas, par exemple de Cisco Webex Meeting, qui permet de faire des réunions en ligne et des partages d’écran :

www.webex.com/fr

Microsoft France offre, pour six mois, aux entreprises une version professionnelle de sa plateforme collaborative et de visioconférence :

Teams

(à télécharger gratuitement s ur la suite Office).

D’autres entreprises de la « Tech » se mobilisent et mettent également à disposition et gracieusement des outils, consultants et solutions pour toutes les tailles d’entreprises.
Tel est le cas de Tamplo, application collaborative qui intègre la conduite de réunion à la gestion de projet et qui propose ces services en plus de licences gratuites « *jusqu’à la sortie de la crise* » :

https://www.tamplo.com/fr/

En local, la société Agitys, basée à Blois propose son aide gracieusement à tous les dirigeants de TPE-PME (visioconférence, partage et scan de documents, accès à distance aux postes de bureau, renvois téléphoniques etc.) avec des outils simples et gratuits.

http://www.agitys.com/
Franck Bataille
franck@agitys.com

Concours mondial du Sauvignon à Blois

La 11e édition du Concours mondial du Sauvignon a eu lieu les 6 et 7 mars 2020 à Blois. Ce sont des spécialistes du monde entier qui sont venus déguster les meilleurs vins de ce cépage, mais aussi visiter la région.

Un record absolu d'inscriptions a marqué cette année le Concours mondial du Sauvignon avec 1 100 vins qui ont été présentés de toutes les grandes régions du monde productrices. Cela confirme l'importance de cet évènement organisé par l'agence belge Vinopres, avec le soutien de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) de l'AOC Touraine qui accueillait la compétition. Troisième cépage blanc le plus planté en France, le Sauvignon est le cépage par excellence du Val de Loire avec un tiers de la production française. En Loir-et-Cher et Indre-et-Loire, il y a 5 000 hectares et 500 vignerons qui produisent entre 200 000 et 250 000 hectolitres par an. « *Nous avons fait un diagnostic des vins de l'AOC Touraine et il est ressorti un déficit de notoriété même si la vallée de la Loire est la patrie du Sauvignon* », souligne Lionel Gosseaume, vice-président de l'ODG Touraine et vigneron à Choussy. Et d'ajouter : « *Ce concours permet donc d'augmenter notre visibilité et de donner une image qui colle avec la qualité intrinsèque de ces vins au profil très aromatique, souple en bouche, avec beaucoup de fraîcheur, d'élégance et de finesse, très sec et qui peut s'associer avec beaucoup de mets* ».

Lionel Gosseaume.

616 échantillons français

Cette année, la France avait le plus grand nombre d'échantillons jamais présentés au concours par un seul pays : 616. Et le Val de Loire représentait plus de 66 % des inscriptions françaises, suivi par Bordeaux (18 %) , le Sud-Ouest (9 %) et le Languedoc Roussillon (3 %). L'Autriche arrivait en deuxième place, puis la région du Frioul, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. Un panel de dégustateurs professionnels (œnologues, sommeliers, importateurs, journalistes spécialisés dans l'œnologie ou encore personnalités de l'industrie du vin) s'est donc retrouvé à Blois, à la Halle aux Grains, pendant deux matinées, les 6 et 7 mars. Les échantillons étaient répartis par séries homogènes, organisées selon les caractéristiques déclarées par le producteur (millésime, origine, concentration en Sauvignon blanc et méthodes d'élevage) et les certificats d'analyses. Les séries ont été servies à l'aveugle, la seule mention révélée aux dégustateurs étant le millésime. Une notation de chaque critère (visuel, olfactif et dégustatif) déterminait une note globale sur 100 points. Après la compétition, les membres du jury ont pu aussi apprécier la région avec une visite du Domaine Sauvète à Monthou-sur-Cher, de la chocolaterie Max Vauché à Bracieux, un repas gastronomique au château de Chambord, une visite du domaine Plou & Fils à Chargé, puis une soirée au château d'Amboise.

« Le contexte international n'est pas serein »

Lionel Gosseaume, vice-président de l'ODG Touraine et vigneron à Choussy

« *Le Sauvignon est la 3e appellation du Val de Loire avec 30 % d'export dont la majorité part au Royaume-Uni. Le marché se porte plutôt bien actuellement mais le contexte international n'est pas serein. Le Brexit n'a pour le moment pas d'impact mais les négociations sont en cours et une taxe sur l'importation des vins risque d'être appliquée. En deuxième position en nombre d'exportations, les États-Unis appliquent désormais une taxe douanière de 25 % sur les vins. Et à cause du coronavirus, le plus gros salon au monde du vin, Prowein à Düsseldorf, a été annulé. Par ailleurs, sur le marché national, les spécialistes annoncent une diminution de la consommation de vin de 50 % dans les dix ans à venir et des campagnes sont menées par l'État pour réduire la consommation d'alcool* ».

44 médailles pour l'AOC Touraine

La France a terminé en tête du concours avec 172 médailles (près de 10 % de plus qu'en 2019) sur les 134 médailles d'or et 197 médailles d'argent attribuées. Plus de 70 % des médailles françaises ont été attribuées à des vins du Val de Loire. Les vins de l'AOC Touraine (y compris Touraine, Touraine Chenonceaux et Touraine Oisly) ont reçu le plus grand nombre de médailles (44) « *Ce score vient démontrer que la Touraine est une grande terre à Sauvignon. 2019 était un beau millésime, certes on a des rendements inférieurs, car on a eu très peu d'eau, mais malgré cela, les vins sont frais avec une belle acidité et bien sûr très aromatiques* », a souligné Lionel Gosseaume. L'Autriche et l'Italie occupent toujours les deuxième et troisième places, suivis par la Nouvelle-Zélande. Le jury international a également décerné 8 trophées de la Révélation aux vins ayant obtenu les meilleures notes dont 4 pour la France : Trophée Tonnellerie Sylvain au Domaine Serge Dagueneau et Filles (2018 La Léontine, Pouilly Fumé, Vallée de la Loire), Révélation Sauvignon non boisé au Domaine Renaudat Valery (2019 Les Nouzats, Quincy, Vallée de la Loire), Révélation assemblage à David Fourtout (2018 Grand Vin Les Verdots, Bergerac sec, Sud-Ouest) et Révélation Sauvignon biologique au Domaine Delobel (2018 B de Oisly, Touraine Oisly, Vallée de la Loire).

La compétition en chiffres

- 74 dégustateurs professionnels de 24 nationalités différentes
- 1010 échantillons inscrits dont 616 français
- 24 pays en compétition

Pour votre santé, l'alcool doit être consommé avec modération.

L'agritourisme en développement dans le Loir-et-Cher

Depuis plusieurs années, l'agritourisme se développe en Loir-et-Cher et permet aux agriculteurs de diversifier leur activité pour faire découvrir ou redécouvrir leur savoir-faire, leurs produits et le territoire.

« Aujourd'hui, les agriculteurs qui font déjà de l'accueil ont la volonté d'ouvrir un peu plus leur exploitation car il y a une véritable demande sociétale », explique Nathalie Hénault, conseillère Agritourisme à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher (CA 41) et animatrice du réseau "Bienvenue à la ferme". L'accueil sur les exploitations est divers avec des hébergements insolites (cabanes, yourtes...), des activités ludiques ou encore des dégustations. Cela permet aux agriculteurs de diversifier leur activité et donc leurs revenus mais aussi de créer des liens entre ruraux et urbains, et de répondre à une demande de recherche d'authenticité, de nature et de slow tourisme. De nombreux vignerons se sont déjà lancés dans l'œnotourisme, comme le domaine des Tabourelles à Bourré (lire ci-après). *« La Chambre d'agriculture a la volonté de développer l'agritourisme avec les différents acteurs du département »*, ajoute Nathalie Hénault. Toutes les démarches qui vont dans ce sens sont donc encouragées. La CA 41 est présente pour aider, structurer et rendre plus visibles les initiatives en Loir-et-Cher qui vont dans ce sens. Actuellement, 56 agriculteurs du département qui pratiquent la vente directe ou l'accueil à la ferme, font partie du réseau "Bienvenue à la ferme". Ils participent à différents évènements tout au long de l'année dont les Portes ouvertes qui auront lieu le 19 avril 2020 pour la 14e année *(NDLR : à l'heure où nous bouclons ces pages et vu le contexte actuel lié au Covid-19, nous ne pouvons pas confirmer la tenue de cet évènement)*.

Ce sont 17 agriculteurs du réseau "Bienvenue à la ferme" en Loir-et-Cher qui y participeront pour montrer et faire découvrir aux visiteurs leurs activités, environnement, savoir-faire et produits divers tels que les vins des différentes appellations, fromages, spécialités de noisettes, safran, miel, produits laitiers, viandes, pâtes fermières, farines de meule, légumes, escargots, laine mohair... Les exploitations participant à l'opération proposeront des visites gratuites de leur exploitation, des démonstrations, des animations diverses, des dégustations… L'occasion de découvrir leurs productions, connaître leur métier ou tout simplement passer un moment de détente et de convivialité. Plus d'informations : www.bienvenue-a-la-ferme.com/centre

C.C-S.

Plus d'infos :
Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
11-13-15 rue Louis Joseph Philippe
CS 41808 - 41018 Blois Cedex

Tél. 02 54 55 20 00
Fax : 02 54 55 20 01

accueil@loir-et-cher.chambagri.fr
www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr

Développement touristique réussi au domaine des Tabourelles

En mars 2012, le domaine des Tabourelles, à Bourré, s'est diversifié avec la création de Troglo Degusto. Une balade insolite au cœur de galeries d'une ancienne carrière d'extraction de pierres de tuffeau, suivie d'une dégustation de vins et de produits du terroir.

Anne Josseau, viticultrice et gérante du domaine familial a repris l'exploitation en 2009. Son vignoble certifié Terra Vitis, c'est-à-dire respectueux de la nature et des hommes qui y travaillent, s'étend sur 20 hectares sur les coteaux de la vallée du Cher. Elle propose ainsi différents vins d'appellation d'origine contrôlée Touraine et Touraine Chenonceaux. C'est en 2011, lorsqu'elle s'est lancée dans la vente à la bouteille, qu'elle constate un manque de notoriété. Elle organise alors les premières portes ouvertes de la cave troglodyte du domaine avec son beau-frère, Stéphane Josseau, qui se passionne pour le lieu et son histoire. En effet, sur plus d'une trentaine de kilomètres et trois niveaux de galeries souterraines, le site, ancienne carrière d'extraction de pierres de tuffeau, comporte des témoignages (signatures, dessins...) de différentes époques. Stéphane Josseau a alors l'idée de créer Troglo Degusto : une balade souterraine avec dégustation des vins du domaine et de mets du terroir. En plus de ces visites, une chasse aux trésors est aussi proposée aux enfants et divers évènements sont organisés tout au long de l'année : (portes ouvertes, apéros-concerts, expositions, représentations culturelles et artistiques...). *« Depuis 2017, nous avons développé de nouvelles prestations pour répondre à la demande et aux gens qui reviennent nous voir »*, souligne Anne Josseau. Un parcours *« Passion gourmande »* de 3 heures est maintenant proposé avec 3 arrêts pour des dégustations. Une chasse au trésor pour adultes a été créée en partenariat avec Cap Découvertes. *« Nous avons beaucoup de demandes pour des groupes, des réunions de fin d'année, des comités d'entreprise... »*, poursuit la viticultrice. En avril 2020, un escape game intitulé *« Le fugitif »* sera également proposé. Les participants partiront enchaînés en petit groupe dans la cave et devront résoudre des énigmes pour se libérer avant de terminer par une dégustation. *« L'idée est de se développer avec de nouvelles formules pour le plus grand nombre et des nouveautés pour les locaux »*, précise Anne Josseau. Le domaine fait également partie du réseau *« Bienvenue à la ferme »*. Par ailleurs, au fil du temps des liens se sont créés avec les prestataires de tourisme locaux. Cette activité oenotouristique lui a permis d'embaucher une salariée à mi-temps sur le domaine et sur Troglo Degusto. Et 75 % de ses ventes à la bouteille sont réalisées via Troglo Degusto. En 2017, le domaine a vu passer environ 6 000 visiteurs et 8 200 en 2019.

© C.C-S

Anne Josseau et Stéphane Josseau dans leur cave troglodyte.

Domaine des Tabourelles
9, route des Vallées
Bourré, Centre, France
Tél. 02 54 32 07 58

contact.tabourelles@gmail.com
www.lestabourelles-leveret.com

Un nouveau président pour la CPME 41

Laurent Kopp, nouveau président de l'organisation patronale.

À l'issue de l'assemblée générale de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Loir-et-Cher, Laurent Kopp a été élu nouveau président de l'organisation patronale.
Agé de 47 ans et diplômé de l'école des Mines de Douai, Laurent Kopp est directeur de la société TP CONCEPT et de l'entreprise BITUVIA depuis 2012, entreprises toutes deux basées à Blois.
Il travaille à l'élaboration de nouvelles commissions au sein de la Confédération départementale, notamment le développement des entreprises à l'international, en s'appuyant sur l'expérience d'entreprises locales qui travaillent à l'export.
Pour Laurent Kopp, la CPME41 doit être présente et accompagner les entreprises sur les grands projets liés aux changements sociétaux actuels : RSE (responsabilité Sociétale et environnementale), Ecologie, Entreprenariat environnemental …

Il souhaite également développer la notoriété et l'offre de services de la CPME41 auprès des entreprises du département, avec le lancement prochain d'un nouveau site internet, tout en s'inscrivant dans la continuité des actions réalisées par ses prédécesseurs.
Il remplace Marc Candela qui occupait la fonction depuis un an.

CPME Loir & Cher.
Laurent KOPP, Président
Maison des entreprises
16 rue de la Vallée Maillard
41000 Blois

Tél. 02 54 56 06 06
contact@cpme41.fr.

C'est l'histoire d'un employeur qui ignorait qu'il était employeur...

Une plateforme Web de mise en relation spécialisée dans le transport de personnes décide de cesser ses relations avec l'un de ses chauffeurs, travailleur indépendant. Une rupture de contrat qui s'apparente à un licenciement, selon le chauffeur, qui réclame des indemnités…

Il rappelle que la plateforme Web fixe le prix de ses courses, lui interdit notamment de prendre d'autres passagers avant l'achèvement d'une course, lui impose ses itinéraires, etc. Ce qui le place sous la subordination de la plateforme, estime-t-il, et donc caractérise l'existence d'un contrat de travail.

Ce que confirme le juge. Parce que le chauffeur ne se constitue aucune clientèle propre, ne fixe pas librement ses tarifs, ni les conditions d'exercice de sa prestation de transport, qui sont entièrement régis par la plateforme Web, il n'a pas la qualité de travailleur indépendant. Et parce qu'il a intégré un service de prestation de transport créé et entièrement organisé par la plateforme Web, il en est le salarié.

Source : Arrêt de la Cour de Cassation, chambre sociale, du 4 mars 2020, n° 19-13316

Un renseignement, une question, contactez-nous !
Xavier LAFONT
Expert-comptable
SELECO VAL de LOIRE
Blois - Mer - Mont-près-Chambord
Tél. 02 54 81 06 56
blois@selecoval.com

100% SERVICE
100% QUALITÉ
Une signature de **référence** pour tous vos projets
7/7 - 24h/24

PELLÉ ÉLECTRICITÉ
8, rue Louis et Auguste Lumière
41000 BLOIS
02 54 43 49 14
pelle-electricite.fr

CALLAC ÉLECTRICITÉ
Zac des Courtis 2 allée Ernest Nouel
41100 VENDÔME
02 54 77 66 10
callac-electricite.fr

BROUDIC PLOMBERIE
2 rue des écoles
41100 BLOIS
02 54 78 02 78
broudic-plomberie.fr

Le Loir-et-Cher labellisé « *Vélo et fromages* »

À l'occasion du Salon de l'agriculture, le Loir-et-Cher a été labellisé *« Vélo et fromages, la France sur un plateau »*, le 25 février dernier. Cela permettra au département de valoriser son offre cyclo touristique et son patrimoine fromager.

Le tourisme à vélo se développe depuis plusieurs années en Loir-et-Cher ainsi que l'envie des touristes de découvrir des produits locaux de qualité, emblématiques du département. C'est pourquoi le Conseil départemental et l'Agence de développement touristique de Loir-et-Cher ont décidé de concourir à la labellisation *« Vélo et Fromages, la France sur un plateau »*. Cela permettra de valoriser les producteurs locaux et le patrimoine fromager du département. Cet itinéraire labellisé est l'une des boucles des châteaux à vélo *« À travers les vignobles »* autour de Monthou-sur-Bièvre, Ouchamps, Fougères-sur-Bièvre, Sambin et Valaire. Il fait partie des 1 120 km d'itinéraires à vélo du département. Ainsi, dans un rayon de moins de 5 km autour de cette boucle de 25 km, les cyclotouristes pourront découvrir les produits fromagers des fermes de la Guilbardière et de l'EARL Bordas-Moreau, mais aussi des restaurants La Closerie, l'Auberge de la Caillère, L'Herbe Rouge et le Lion d'Or, ou encore du marché de Fougères-sur-Bièvre et de l'épicerie associative « Cand'épicerie » de Candé-sur-Beuvron. Cette boucle propose également un camping 5 étoiles ainsi que deux hôtels 3 et 4 étoiles labellisés *« Accueil vélo »*, deux exploitations viticoles labellisées *« Caves touristiques »*, et le château de Fougères-sur-Bièvre. Elle permet aussi une liaison avec la Loire à vélo via Candé-sur-Beuvron (3,5 km). Dans les prochaines semaines, cette labellisation sera valorisée chez les partenaires identifiés à proximité de cette boucle.

www.lepicentre.online
L'ÉPICENTRE
Le média de l'actualité économique et sociétale du Val de Loire
Mensuel
Gratuit
32 PAGES
Retrouvez nos 3 éditions : 37 / 41 / 45
Distribué à 30 000 exemplaires, en points de dépôts et en routage
Pour recevoir L'Épicentre directement dans votre entreprise, contactez-nous :
contact@lepicentre.online

PUBLI INFORMATION

Développer le goût d'entreprendre chez les lycéens

Le Campus La Providence de Blois participe pour la première fois au projet « *Entreprendre pour apprendre* ». L'objectif ? Développer l'idée de l'entreprise auprès des élèves et révéler des potentiels à travers l'expérience concrète de la création d'entreprise* .(voir p18)

Les deux nouvelles entreprises présentent leurs prototypes.

Trois projets sont ainsi nés de cette expérience

La première « mini-entreprise » créée se nomme « *Green compact* ». Son but ? Créer un objet capable de compacter rapidement un maximum de canettes pour réduire fortement le volume des déchets mis à la poubelle. En cours de technologie avec leur professeur M. Cosson, les membres de cette « entreprise » ont réalisé deux prototypes, avec des matériaux de récupération : un en bois qui a fait ses preuves et un en cours de test, réalisé avec d'anciennes gouttières en plastique.

En cours d'Arts appliqués, l'entreprise a créé son logo, approuvé par tous les membres de l'équipe en Conseil d'Administration. Puis elle a pu peaufiner ses techniques de vente. L'objectif étant bien de créer puis de réussir la commercialisation de son produit.

Pour appréhender le fonctionnement réel d'une entreprise, tous les postes clés ont été attribués en fonction des appétences et des personnalités de chacun : PDG, Directeur Administratif et Financier (DAF), secrétaires, responsable communication, responsable de production … Le but étant aussi de travailler sur l'orientation des élèves : découverte des différents métiers et missions, entretiens d'embauche réalisés pour attribuer les différents rôles … Le tout en bénéficiant des conseils précieux de l'équipe pédagogique mais également d'un « mentor » issu du monde de l'entreprise (ici M. Moreux, du Crédit Agricole Val de France) et d'un « facilitateur », un représentant de l'association Entreprendre pour apprendre.

La deuxième entreprise créée se nomme « *SF Box* » pour Sweden France Box. Pourquoi la Suède ? Car le projet a vu le jour dans le cadre des échanges qui ont lieu depuis 4 ans entre les élèves de la Providence et des élèves Suédois. Après un « brainstorming » (en anglais !) et un voyage en Suède en janvier dernier, l'équipe a souhaité créer une entreprise qui sensibiliserait sur l'impact écologique des téléphones portables et trouver des produits qui pourraient réduire cet impact : en prolongeant la durée de vie du téléphone et en sensibilisant aux ondes électromagnétiques. Pour cela, ils ont imaginé toute une gamme de produits : des supports en origami ou en bois, pour accrocher le téléphone la nuit, un guide de sensibilisation aux ondes électromagnétiques et à l'importance du mode avion. Et l'entreprise est en train d'élaborer avec des ingénieurs du FAB LAB, un chargeur qui couperait l'électricité automatiquement une fois la batterie pleine, pour éviter la surconsommation et les risques d'incendie. Pour ce projet, les élèves sont accompagnés par leur mentor Gaëtan Pertusa, responsable de l'agence du Crédit Agricole de Blois Wilson.

Une troisième entreprise est également sur les rails. Les élèves travaillent sur un produit intitulé Kangoobed, une poche de lit innovante et sont accompagnés par Bertrand Pailler, consultant en entreprise.

Quand on demande aux jeunes de la Providence, ce qu'ils ont retiré de cette expérience : « *On a appris à travailler en équipe. Au début on n'était pas tous d'accord sur ce qu'on voulait développer, c'était tendu, il y a eu des débats, mais on a appris à s'écouter, à savoir communiquer, à être à l'écoute. Finalement on a compris que l'entrepreneuriat était une belle aventure humaine, et qu'on n'était jamais seul quand on rencontrait une difficulté* ».

Evan Simon, PDG de l'entreprise « Green Compact ».

Soirée Portes Ouvertes le vendredi 15 mai de 17h à 20h (sous réserve de la suite donnée aux directives liées à la pandémie de Covid 19).

Contact : info@lapro.org
Site internet : www.lapro.org

ogalys
Centre et Association de Gestion Agréé
NOS BUREAUX
BLOIS
02 54 46 96 10
20 Quai Saint Jean
41000 BLOIS
TOURS
02 47 36 47 47
20 rue Fernand Léger B.P. 62001
37020 Tours CEDEX 1
Partenaire de PLUS DE 470 CABINETS COMPTABLES pour vos BIC/BNC/BA
Partenaire des
• Artisans
• Commerçants
• Professionnels libéraux
• Prestataires de services
• Agriculteurs
5 800 adhérents
ogalys.fr

250 agents sur le terrain

Secteur d'intervention :
Paris Ile-de-France
Yonne
Région Centre-Val de Loire

DIAMANT NETTOYAGE

Propreté et Services Associés

QUALIPROPRE

PME - PMI | Tertiaire | Immobilier | Commerce | Remise en état

Syndics de copropriété, syndics bénévoles, agences immobilières et résidences étudiantes

Nous prenons intégralement en charge le nettoyage des parties communes des résidences : entretien des cages d'escalier, des halls d'entrée, sans oublier le service de répurgation.

Nous intervenons également dans les parties privatives : remise en état après déménagement, ménage express, shampouinage des moquettes.
Remplacement du régisseur.

Tertiaire

Entretien quotidien de bureaux, locaux sociaux et administratifs.

Domaine médical et paramédical

Cabinets médicaux, cabinets dentaires, centres de radiologie, pharmacies mais aussi cliniques vétérinaires , nous font confiance pour l'entretien ménager quotidien de leurs locaux.

Surface commerciale alimentaire et autres - Entrepôt logistique

Nous assurons l'entretien des surfaces de vente, des vitrines réfrigérées, des chambres froides, ainsi que des évaporateurs.

Hôtellerie

Nous assurons l'entretien des parties communes ainsi que le ménage express et complet des chambres.

Inondation - Incendie

Dans le cadre de notre partenariat avec des assurances et des cabinets d'experts nous effectuons :
- décontamination après incendie, nettoyage des suies de l'immobilier, évacuation des déchets...
- déshumidification après dégât des eaux ou inondation (cat/nat2016) : mise en place d'appareils d'assèchement, désinfection des locaux, dépose et évacuation des revêtements...
- rénovation après sinistre (réseau d'artisans)

Remise en état après travaux

Dépoussiérage, nettoyage, décapage et traitement de tous supports.
Nettoyage des bardages sur toute hauteur.

Vitrerie

Nettoyage de la vitrerie en deux faces, utilisation d'appareils spécifiques pour travail en hauteur (système eau osmosée, perche, nacelle..).

Pour toute demande d'information, contactez nous

Tél. : 02 38 51 18 19 - Fax 02 38 66 35 47
contact : diamant45@orange.fr
Diamant nettoyage - ZAC de la Nivelle - 150, rue des Moulins - 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

La rupture brutale des relations d'affaires non formalisées par un contrat : une zone de droit

L'absence de contrat régissant les relations commerciales existant entre deux partenaires dans le monde des affaires ne fait pour autant pas de ce contexte une *« zone de non droit »*, au cœur de laquelle tous types de comportements seraient admis et tolérés.

Retour sur expériences
La pratique et le recul pris sur différentes situations antagonistes professionnelles rendent d'autant plus nécessaire le rappel de ce postulat, pour que chaque acteur économique puisse en tirer tout bénéfice, dans la préservation de ses intérêts comme de ceux de ses partenaires commerciaux.

Il est, en effet, à regretter dans de nombreuses situations, que l'absence de contrat incite certains partenaires commerciaux indélicats à rompre sans aucun motif ni préavis une relation d'affaires, pourtant pérenne depuis de nombreuses années.

Le plus souvent, cette rupture n'est pas plus formalisée que la relation d'affaires elle-même et se traduit par un arrêt pur et simple des demandes d'intervention ou des commandes.

Dans d'autres situations, un préavis est unilatéralement imposé par l'auteur de la rupture, sans être pour autant suffisant pour permettre au partenaire de prendre toute disposition afin d'y faire face.

Cette situation de fait s'accompagne également souvent d'une situation d'impayés importante, l'auteur de la rupture ne disposant plus d'aucun intérêt commercial à ménager ce partenaire devenu non grata et préférant mobiliser sa trésorerie à ses nouveaux projets en laissant le soin à son ancien partenaire et actuel créancier de faire valoir ses droits sur le plan judiciaire, le temps de la Justice constituant déjà un délai de paiement conséquent que Nul n'ignore.

Nos Cabinets sont ainsi initialement et uniquement saisis d'une demande de recouvrement d'impayés, de nombreux chefs d'entreprise ignorant le droit applicable en matière de rupture abusive des relations d'affaires.

Ce n'est donc que dans le cadre du recueil d'informations dont nous avons déontologiquement la charge, que nous mesurons souvent la véritable portée du contexte litigieux, dont l'impayé n'est que la partie émergée d'une situation commerciale déloyale bien plus importante... situation au sujet de laquelle notre client n'est nullement sensibilisé et en vertu de laquelle il n'aurait -avant de nous saisir- jamais pensé à négocier une indemnisation.

Chaque acteur commercial doit donc être sensibilisé sur l'état du droit pour lui permettre d'identifier ab initio, avant ou hors la saisine de l'avocat, s'il a été/est, victime/auteur d'un comportement déloyal en la matière et, le cas échéant, à quelle demande d'indemnisation il a droit/s'expose.

État des lieux : quelles conditions remplir ?
Les dispositions de l'article L.442-6 du Code de Commerce prévoient l'allocation d'indemnités en cas de rupture brutale d'une relation commerciale établie qui doit tenir compte de la durée de la relation commerciale et respecter la durée minimale de préavis déterminée, en référence aux usages du commerce par des accords interprofessionnels.

1. Quelles relations commerciales ?
- Hypothèses visées : relations commerciales présentant dans le temps des critères de stabilité : indifférence de l'existence de contrat à durée déterminée ponctuels même renouvelables, la notion de relations commerciales établies dépasse celle de contrat commercial à durée déterminée (Cour d'Appel de Versailles 14 octobre 2004 JCP 2004 n°51 ; Cour d'Appel de Lyon 10 avril 2003 J.C.P 2004 pages 254).

2. Quelles circonstances de rupture ?
- Comportements condamnés par le Législateur : les ruptures préjudiciables de relations commerciales de mauvaise foi, c'est-à-dire sans raison légitime, unilatérale et brusque (Cour d'Appel de Montpellier 11 août 1999, Dalloz 2001 sommaire 1998).

- Détermination du délai de préavis applicable : référence aux usages du commerce par des accords interprofessionnels. Les revues juridiques spécialisées dressent un inventaire annuel des dernières jurisprudences, suivant les différents domaines économiques mais également suivant les degrés d'intensité de la relation commerciale.

- Circonstances de la rupture au cas par cas : Les modalités de la rupture doivent être appréciées au cas par cas : absence de préavis, absence de lettre de rupture… ces modalités sont ensuite à rapporter à l'intensité de la relation d'affaires, savoir :
• durée de la relation d'affaires,
• exclusivité consentie sur les commandes ou demandes d'intervention,
• formation spécifique du partenaire pour les besoins de la relation d'affaires,
• embauche de salariés dédiés à la relation d'affaires,
• dépendance économique du partenaire,
• volume d'affaires en progression constante depuis plusieurs années.

En pratique : Il convient donc d'apprécier la réalité de la situation de fait pour déterminer quel était le délai de prévenance suffisant de nature à permettre au partenaire commercial subissant la rupture de s'y adapter.

Plan d'action : quelle demande d'indemnisation formuler ?
Le partenaire subissant la rupture est en droit de solliciter l'indemnisation de différentes natures de préjudice, à savoir :

1. Le préjudice financier résultant directement de la rupture brutale
Après détermination du délai de préavis suffisant, il convient de calculer l'indemnisation du préjudice financier résultant directement de la rupture, sur la base de la moyenne de la marge brute commerciale réalisée à partir de la relation d'affaires litigieuse.
Le préjudice correspond donc au produit de la marge brute moyenne mensuelle réalisée avant la rupture par le nombre de mois de préavis suffisant dont le partenaire a été privé.

Tout autre poste de préjudice financier peut être sollicité notamment les frais bancaires supportés en lien avec les difficultés de trésorerie : nécessité d'avoir recours à l'emprunt ou au découvert bancaire.

2. Le préjudice résultant du trouble à l'image de marque
Le partenaire lésé est en droit de solliciter l'indemnisation du retentissement négatif de la rupture au regard de l'environnement commercial considéré. Ce poste de préjudice est d'autant plus conséquent que les partenaires commerciaux interviennent dans un secteur restreint composé par des spécialistes et que le partenaire a été placé dans l'impossibilité manifeste de communiquer sur l'arrêt de ce partenariat avec ses clients, ses partenaires et les professionnels du domaine considéré.

3. Préjudice résultant de l'abus commis dans le cadre du recouvrement d'impayés
Au-delà des demandes de recouvrement d'impayés, une indemnisation supplémentaire doit être sollicitée, en cas de retard volontairement pris par l'auteur de la rupture, dans le règlement de factures non contestées.
La mauvaise foi de l'auteur de la rupture s'intensifie par la circonstance d'impayés concomitamment non soldés, qui aggravent conséquemment la situation du partenaire subissant la situation.

Ce règlement doit donc être effectué, indépendamment du traitement de l'indemnisation des circonstances de la rupture. L'octroi de dommages et intérêts supplémentaires pour réticence abusive est, à défaut, judiciairement à craindre.

La rupture des relations d'affaires non formalisées par un contrat est donc une véritable « zone de droit » qu'il faut impérativement soigner au regard des enjeux financiers qui s'en excipent, que l'on en soit créancier ou débiteur.

En ces périodes troubles, ponctuées par les réformes et les crises sanitaires, les incidences financières de la sortie d'une relation d'affaires apparaissent d'autant plus essentielles à appréhender pour ne pas en subir les effets retard, par un défaut d'anticipation et d'information.

Julie DUVIVIER
Avocat associé

judiciaire@duvivieretassocies.fr

SAS DUVIVIER & Associés

DUVIVIER & ASSOCIÉS Avocats

40 COLLABORATEURS AU SERVICE ET À L'ÉCOUTE DE PLUS DE 1600 ENTREPRISES

Cabinet DUVIVIER & ASSOCIÉS
33, boulevard béranger - 37000 TOURS
Tél. 02 47 05 79 18 - Fax : 02 47 80 92 82
tours.boisdenier@duvivieretassocies.fr

Cabinet DUVIVIER & ASSOCIÉS
19 rue borromée 75015 PARIS
Tél. 01 47 04 19 19 - Fax : 01 47 04 00 22
nicolas.duvivier@duvivieretassocies.fr

Cabinet DUVIVIER & ASSOCIÉS
7, quai de la Saussaye - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 73 61
blois@duvivieretassocies.fr

www.duvivieretassocies.fr

Être **AIDE-SOIGNANT** *c'est* **AUTANT RECEVOIR** *que* **DONNER**

#JeDeviensAideSoignant

Vous avez **plus de 17 ans** et vous êtes attiré par les métiers d'aide à la personne.
Vous souhaitez être formé au métier d'aide soignant.

En Centre-Val de Loire, environ **1 070 places de formation** sont proposées réparties sur **16 instituts de formation**.

Pour connaître les modalités d'accès à cette formation :
centre-val-de-loire.paps.sante.fr

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Région Centre-Val de Loire

Développer le goût d'entreprendre chez les jeunes

Pour que chaque jeune puisse décider de son avenir, l'esprit d'entreprendre doit être une composante de base de l'éducation. Telle est la vision d'Entreprendre pour Apprendre qui accompagne des jeunes dans la réalisation de projets entrepreneuriaux, dans une dynamique pédagogique.

Entreprendre pour Apprendre ou Apprendre à Entreprendre... Pour développer l'esprit d'entreprendre et révéler le potentiel des jeunes, à eux-mêmes et aux autres, par l'expérience de la création d'entreprise, Entreprendre pour Apprendre mobilise des chefs d'entreprise locaux et propose des programmes qui forment les jeunes, du primaire aux universités, à l'expérience entrepreneuriale. « *Cette année, nous accompagnons 1 500 jeunes de 9 à 25 ans (du CM1 à post-bac),* commente explique Anaïs Peltier, directrice régionale. *Ils sont suivis par leurs enseignants, des conseillers en insertion pour l'emploi et environ 120 mentors chefs d'entreprises qui font la force de notre accompagnement.* »
Présente sur tout le territoire français au travers des associations qu'elle fédère, Entreprendre pour Apprendre (EPA) accompagne les jeunes et anime des programmes pédagogiques qui leur permettent de se réaliser grâce à l'expérimentation de la création d'entreprise. « *Notre action favorise l'orientation et contribue à rendre les jeunes acteurs de leur avenir social et professionnel.* », poursuit la directrice.

© Thierry Mesnard

> *« Notre action favorise l'orientation et contribue à rendre les jeunes acteurs de leur avenir social et professionnel »*

Une expérience unique, pragmatique et fédératrice
Cette démarche, issue du mouvement Junior Achievement Worldwide né en 1919 et élue dernièrement septième ONG la plus influente et impacte dans le monde, prépare les jeunes au monde professionnel sur le principe du « apprendre en faisant ».

Les programmes reposent sur trois piliers humains : l'implication de volontaires du monde de l'entreprise ; l'implication des professeurs et accompagnateurs et l'accompagnement méthodologique par les permanents EPA. « *Notre credo ? Donner à chaque jeune le goût d'entreprendre, pour qu'il devienne acteur de sa vie.* », martèle Anaïs Peltier.

© Entreprendre pour apprendre

Entreprendre Pour Apprendre propose aux jeunes une expérience unique, pragmatique, et fédératrice, en accord avec la pédagogie active du « apprendre en faisant » : elle permet d'appliquer les connaissances scolaires et développer ses compétences par le projet collectif ; elle fait découvrir les métiers et ouvre des perspectives ; elle initie à la vie économique et au travail en groupe et elle développe l'autonomie, la responsabilité, la créativité, la confiance en soi et la prise d'initiatives.

Agréée par le Ministère de l'éducation nationale, Entreprendre pour Apprendre affiche clairement sa volonté de favoriser les relations écoles/entreprises... et même écoles/entreprises/associations, car les mini-entrepreneurs doivent reverser 20% minimum de leur bénéfice à une association choisie dès la phase d'idéation.

Agenda
Entreprendre pour Apprendre organise, tout au long de l'année, des événements pour que les jeunes testent leurs idées et faire connaître leur démarche.

4 avril : Salons des ventes. Les mini-entrepreneurs investissent toute la journée les galeries d'Auchan Tours Nord (37), Auchan Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) et Auchan Vineuil (41) pour s'exercer au pitch et réaliser leur premières ventes.
7 mai : Salon et championnat régional des mini-entreprises Centre-Val de Loire qui recevra plus de 550 jeunes, 150 chefs d'entreprises et professionnels (mentors et partenaires), à la Halle aux Grains de Blois. Les meilleures mini-entreprises dans les catégories collège, lycée et insertion emploi seront désignées.
24 juin : Soirée des partenaires et remises officielles des prix spécifiques de nos partenaires.

(dates annoncées sous réserve de la suite donnée aux directives liée à la pandémie de coronavirus Covid-19)

L'innovation est à portée de tous

Les grandes comme les petites entreprises se doivent d'innover, de développer leurs clientèles, leurs produits. Mais est-ce si simple et comment se lancer ? Rencontre avec Antoine Bocquého, créateur de StudiHo, à Orléans.

Ces dernières années, on parle beaucoup d'innovation. Mais qu'est-ce que c'est, concrètement ?
L'innovation est la recherche d'améliorations de l'existant. En réalité, il existe plusieurs types d'innovation. L'innovation de rupture, qui permet de changer de paradigme, de conquérir de nouveaux marchés avec parfois un nouveau produit, souvent en lien avec les technologies ; l'innovation de service, également souvent basée sur la technologie ; et l'innovation incrémentale, qui modifie et améliore un produit et/ou un service existant. L'innovation diffère selon le client et son projet. Mais on ne peut pas dire qu'on créé une innovation, ça ne se définit pas. C'est le produit qui fait l'innovation à court et moyen terme.

L'innovation va-t-elle forcément de pair avec les nouvelles technologies ?
Avant de penser à investir dans telle ou telle technologie innovante, on peut observer ce qu'on a sous la main. On ne se rend pas compte mais une multitude d'informations est disponible. La connaissance devient accessible à tous, notamment grâce à Internet et aux divers cours mis en ligne. Une innovation peut ainsi être frugale et être mise en œuvre avec des moyens simples. Donc elle n'est pas forcément coûteuse.

Comment se construit une innovation ?
Elle doit passer par plusieurs phases. Il ne faut pas être impatient car sa croissance sera exponentielle au début… Puis tombera en désuétude avant de prendre le temps de trouver son marché. Concrètement, il faut d'abord ajuster le produit, le produit à grande échelle. Il y aura une différence entre l'échantillon et la réalité, ce qui engendre des mises à jour et des adaptations ; c'est à ce moment que le projet retombe avant de répondre aux besoins réels des clients. Cette période se prépare, notamment en cherchant des personas (des cibles, en marketing, ndlr). Il n'y a aucune règle de temps, tout dépend du produit.

© Jamoon028 / Freepik

« On est dans une société où il y a une course à l'innovation »

À qui s'adresse l'innovation ?
À tout le monde. Les grandes entreprises ont généralement des équipes qui s'occupent d'innover. Les petites et moyennes entreprises ont parfois besoin d'informations sur le sujet et d'aides dans leurs démarches. Avec StudiHo, je les accompagne, je propose un regard extérieur sur leurs projets. Ensemble, on peut travailler sur la communication, le prototypage. On ne cherche pas à développer un produit parfait tout de suite mais une approche pas à pas vers le succès.

Pour une start-up ou une petite entreprise, à quoi sert-il d'innover ?
Si elles ne le font pas, leurs concurrents le feront. En 2019, on estimait à 33% le taux de clients qui, entre deux mêmes produits, achèterait celui qui répond le plus à son éthique. Cela permet également de donner du sens au travail, ce qui est, semble-t-il, important pour la génération Z (personnes nées après 1997). Et puis, nous n'avons qu'une seule planète : innover améliore nos acquis actuels sans créer de nouvelles choses polluantes.

Pourtant, c'est un terme qui peut encore faire peur…
C'est vrai, notamment auprès des artisans du territoire. Pourtant, l'innovation est à portée de tous et est valable pour tous les métiers de tous les secteurs d'activités, que les entreprises soient déjà innovantes ou non. Développer une innovation de services ou une innovation incrémentale peut permettre aux petites entreprises de fidéliser leur clientèle tout en ayant de nouveaux marchés. Elle peut également être interne pour favoriser une meilleure organisation et permettre de se dégager du temps. L'innovation prend la forme qu'on lui donne mais pour cela il faut d'abord faire un état des lieux de l'entreprise pour se poser les bonnes questions.

Existe-il des aides ?
Sur le territoire, il existe de nombreux incubateurs et des réseaux qui soutiennent l'innovation. Certains proposent des aides, des outils humains, voire financiers. La Banque publique d'investissement (BPI) est un vrai levier pour les créateurs et les innovateurs, en termes d'accompagnement et financier. Il y a aussi des aides européennes et des aides régionales. Les acteurs publics sont conscients qu'il faille aider à l'innovation. En Centre-Val de Loire, on commence même à co-construire la ville de demain, à l'imaginer ensemble en innovant dans une démarche low-tech de bien-être.

La France est-elle en retard en innovation ?
On est dans une société où il y a une véritable course à l'innovation mais qu'est-ce que ça veut dire ? Il y a sans doute encore des choses à faire sur les problèmes de société et les problèmes environnementaux. Mais nous ne sommes pas en retard car à partir d'un moment où on innove, on avance.

C.S

www.studiho.fr
06 31 49 45 39

Tenir son journal pour trouver un emploi

Le Centre-Val de Loire fait partie des deux régions qui font expérimenter aux demandeurs d'emploi de leur territoire le journal de la recherche d'emploi. Un nouveau moyen de structurer sa recherche d'emploi et de mieux en suivre les différentes étapes.

Loin du côté romantique du journal intime ou aventurier du carnet de voyage, les demandeurs d'emploi de la région Centre-Val de Loire doivent, depuis le 1er janvier 2020 pour ceux résidant en Indre-et-Loire et depuis le 1er février 2020 pour ceux du Loiret et du Loir-et-Cher, renseigner un journal de la recherche d'emploi. Le but ? « *Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi* », précise l'arrêté du 16 octobre 2019 qui désignait les régions concernées par l'expérimentation, mais aussi « *identifier des signes de découragement et adapter l'accompagnement de façon plus réactive et personnalisée* ». Le fait de compléter son journal va également « *rendre les entretiens de suivi encore plus efficaces en consacrant plus de temps à la recherche de solutions qu'au bilan des démarches effectuées* », indique-t-on à la direction régionale Pôle emploi Centre-Val de Loire. « *Il s'agit d'un outil à l'usage des demandeurs d'emploi et des conseillers de Pôle emploi, qui permet aux premiers d'améliorer l'efficacité de leur recherche d'emploi et aux seconds d'adapter l'accompagnement en fonction des besoins du demandeur d'emploi.* »

© Pressfoto Freepik

> *« Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi, mais aussi identifier des signes de découragement et adapter l'accompagnement de façon plus réactive et personnalisée »*

Avancement de la recherche et actions engagées

Les demandeurs d'emploi doivent compléter leur journal de la recherche d'emploi, sur Internet, à l'occasion du renouvellement mensuel de leur inscription. Ils doivent renseigner des rubriques relatives à l'état d'avancement de leur recherche d'emploi et aux actions engagées et réalisées en matière de formation, de préparation et de recherche d'emploi ou de création, de reprise et de développement d'entreprise.

Le dispositif est évalué au fur et à mesure. Le ministère du Travail décidera à la fin de l'expérimentation si l'outil mérite d'être généralisé. L'évaluation mesure les effets de l'obligation de renseignement complémentaire sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, leur retour à l'emploi, la détection et la prévention du décrochage dans la recherche d'emploi. Elle analyse aussi l'appropriation du dispositif par les demandeurs d'emploi et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à celles rencontrant des difficultés dans la maîtrise de la langue française.

E.C

© Yanalya Freepik

Le recrutement des cadres atteint des sommets en Centre-Val de Loire

Avec 6 660 embauches en 2019, le recrutement des cadres a progressé de 10 % en un an. 7 000 recrutements sont espérés cette année mais la région manque d'attractivité pour certains profils.

Une belle embellie ! Après des années difficiles consécutives à la crise financière de 2008, l'emploi reprend des couleurs en France depuis 2015 et celui des cadres suit la même dynamique. En région Centre-Val de Loire la progression a été particulièrement sensible avec 6 660 recrutements de cadres en 2019, soit une progression de 10% en un an, contre 6% au niveau national. Les prévisions établies par l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) évaluent à 7 000 le nombre d'embauches de cadres pouvant être signées cette année en Centre-Val de Loire. Toutefois, ces chiffres ont été arrêtés sur la base d'une enquête auprès des entreprises au début de cette année, c'est-à-dire avant la crise sanitaire qui pourrait modifier sensiblement la tendance.

Si l'on regarde de plus près la « typologie » des cadres en Centre-Val de Loire, on observe que les hommes y sont majoritaires, à 66% soit légèrement plus qu'au niveau national (64%). La tranche d'âge la plus représentée est celle de 30-49 ans (57%).

La proportion de cadres travaillant dans l'industrie, 31%, est très supérieure à celle du niveau national (18%), et, à l'inverse, elle est inférieure dans les services (49% en région contre 64% en France).

La répartition géographique des cadres épouse celle de l'activité économique régionale avec une concentration plus importante dans les bassins d'emploi d'Orléans et de Tours, suivis par ceux de Chartres, Blois, Bourges et Châteauroux.

Concernant les perspectives d'embauche, l'APEC a interrogé un grand nombre d'entreprises sur leurs prévisions à court et moyen termes. Il en ressort que 11% des entreprises régionales prévoient d'augmenter leurs effectifs de cadres, majoritairement dans les services (50%), l'industrie (30%) et le commerce (16%).

Les métiers les plus recherchés dans les fonctions d'encadrement portent prioritairement sur le commercial et le marketing (22%), les études et R&D (15%), les services techniques (13%), l'informatique (12%), l'exploitation tertiaire (11%), la finance (9%) et la production industrielle (9%).

Une attractivité régionale à valoriser

Le recrutement de cadres atteint donc des sommets mais l'APEC a identifié un paradoxe. En effet, de nombreuses entreprises se plaignent de rencontrer des difficultés pour faire venir des managers en région Centre-Val de Loire alors même que les profils adéquats existent au niveau national, et à proximité immédiate en Île de France.

Avec plus de 1,3 million de cadres, l'Île de France constitue une réserve conséquente de potentiels pour le Centre-Val de Loire. Un grand nombre de ceux qui ont « franchi le pas » proviennent d'ailleurs de Paris ou des Hauts-de-Seine. Mais seulement 8% des cadres installés en Île de France cite le Centre-Val de Loire comme l'une de leurs régions préférées dans le cadre d'une mobilité professionnelle. En nombre cela suffirait largement à satisfaire les besoins de recrutement régionaux.

Les cadres intéressés reconnaissent de vrais atouts à la région, sa proximité avec l'Île-de-France et la richesse de son patrimoine notamment, mais sont moins convaincus par le niveau d'équipements sanitaires, scolaires et sportifs, le climat, la qualité des infrastructures de transport et les possibilités d'emploi offertes.

Malgré ces points négatifs, 61% des cadres franciliens seraient disposés à choisir le Centre-Val de Loire sous certaines conditions d'évolution de carrière, de possibilité d'emploi pour le conjoint et de qualité de vie.

Afin d'agir sur cette population des « convaincables », l'APEC et Dev'Up recommandent aux entreprises de soigner leur processus de recrutement en mettant en avant le cadre de travail proposé, l'intérêt de l'activité confiée, en particulier le niveau autonomie et la possibilité de télétravail qui sont des critères déterminants pour les futurs embauchés. Un traitement rapide des processus de recrutement ainsi qu'un accompagnement personnalisé du candidat sont également fortement préconisés.

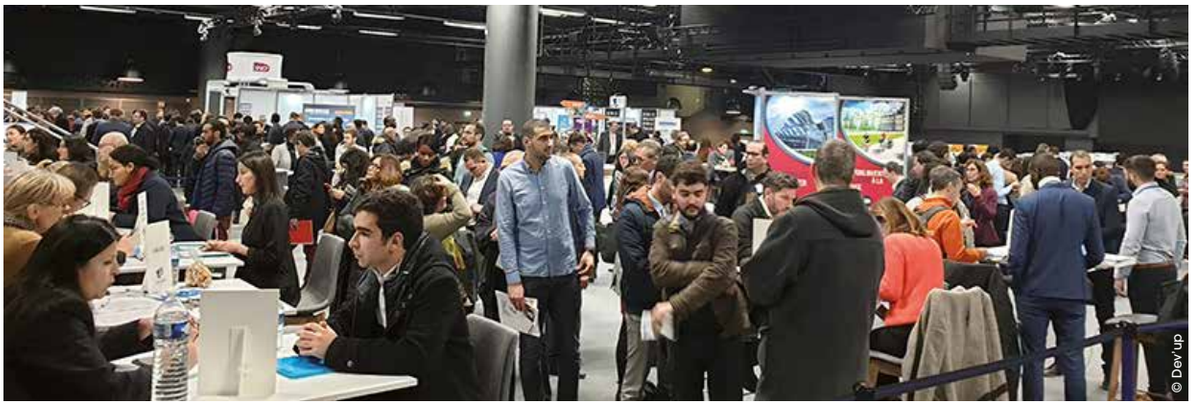
© Dev'up

Pour séduire les cadres d'Île de France, l'APEC et Dev'Up ont tenu un espace commun au salon Compétences Cadres à Paris en décembre.

Interview

Anthony Fumard, délégué régional de l'APEC.

« Ne pas s'arrêter au CV mais miser sur l'expérience candidat »

Quel a été l'origine de l'étude sur l'attractivité de la région Centre-Val de Loire que l'APEC a réalisée avec Dev'Up ?

Anthony Fumard : *L'idée de cette étude sur l'attractivité territoriale du Centre-Val de Loire est née de réflexions de nombreux chefs d'entreprise se plaignant de ne pas parvenir à recruter du personnel d'encadrement alors même que des profils correspondant aux offres existent, en particulier dans la région toute proche d'Île de France.*

Il s'agit donc bien d'un problème d'attractivité et c'est pourquoi nous avons lancé cette étude en association avec Dev'Up, l'agence régionale de développement économique.

Comment cette étude d'attractivité a-t-elle été conduite ?

Elle s'est déroulée en deux phases, l'une qualitative et l'autre quantitative.

L'étude qualitative a été réalisée en juin 2018 auprès de 20 responsables RH d'entreprises de Bourges, Tours et Orléans. Elle a été complétée par des entretiens téléphoniques sur d'autres bassins d'emploi.

L'étude quantitative a été administré en septembre 2018 auprès de 1 000 candidats à un poste de cadre inscrits sur le site de l'Apec.fr et résidant soit en Centre-Val de Loire, soit en Île-de-France.

L'étude met en avant l'importance de l'expérience candidat. De quoi s'agit-il ?

On parle d'expérience candidat tout comme on parle d'expérience client ou d'expérience utilisateur. L'idée est de ne pas s'arrêter aux informations exposées dans le CV du candidat mais d'aller plus loin en essayant d'identifier, notamment lors des entretiens, ses motivations profondes, ses envies et ses réticences, ses attirances ou ses rejets. Cette approche va permettre aux entreprises d'ajuster au mieux le discours et leurs offres, et ce faisant de gagner en attractivité auprès des candidats.

Sur quoi l'étude d'attractivité a-t-elle débouché et y aura-t-il d'autres initiatives conjointes entre l'APEC et Dev'Up ?

L'étude d'attractivité a débouché très concrètement sur une action conjointe en décembre dernier lors du salon Compétences Cadres de l'APEC à Paris. Nous avons tenu un stand commun avec Dev'Up en mobilisant 25 entreprises à la recherche de cadres. Cela a été un grand succès. Sur les 3000 visiteurs du salon nous avons recueillis plus de 700 candidatures de cadres intéressés par un projet professionnel ambitieux dans un cadre de vie de qualité.

D'autres initiatives de ce type sont à l'étude pour 2020.

État des lieux de la consommation et de la production d'énergie en Centre-Val de Loire

L'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) en région Centre-Val de Loire a été créée en 2008 par l'ADEME, l'État et la Région dans le cadre du grand projet « Pôle d'efficacité énergétique » inscrit au CPER (Contrat de Projet État-Région). Cet organisme a notamment pour mission de centraliser les données disponibles et d'en exploiter les principaux enseignements pour améliorer d'une part, l'information des décideurs en matière de politique énergétique et d'autre part, sensibiliser le citoyen aux enjeux énergétiques. Grâce aux données de l'OREGES, voici un état des lieux de la consommation et de la part de production d'énergies renouvelables en Centre-Val de Loire.

Consommation

Secteur le moins consommateur d'énergie en région Centre-Val de Loire avec 5% de la consommation d'énergie finale en 2015

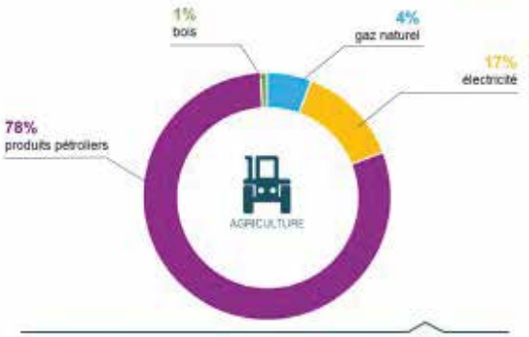

Répartition des consommations d'énergie dans le secteur de l'agriculture en région Centre-Val de Loire (année 2015, source: Oreges Centre-Val de Loire (2017))

1er secteur consommateur d'énergie en région Centre-Val de Loire avec 44% de la consommation d'énergie finale en 2015

Répartition des consommations d'énergie dans le secteur Résidentiel-Tertiaire en région Centre-Val de Loire (année 2015, source: Oreges Centre-Val de Loire (2017))

2ème secteur consommateur d'énergie en région Centre-Val de Loire avec 34% de la consommation d'énergie finale en 2015

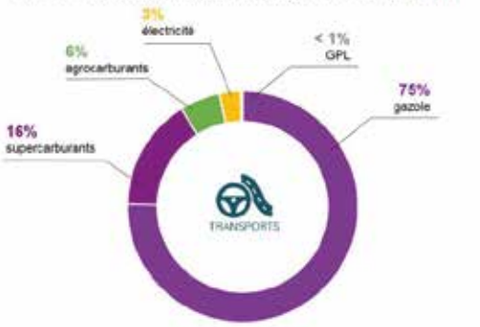

Répartition des consommations d'énergie dans le secteur des Transports en région Centre-Val de Loire (année 2015, source: Oreges Centre-Val de Loire (2017))

3ème secteur consommateur d'énergie en région Centre-Val de Loire avec 17% de la consommation d'énergie finale en 2015

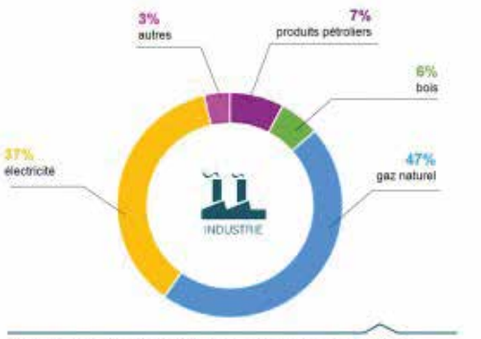

Répartition des consommations d'énergie dans le secteur de l'Industrie en région Centre-Val de Loire (année 2015, source: Oreges Centre-Val de Loire (2017))

Production d'énergie par filière en Centre-Val de Loire sur un an

Données en énergie pour la période du 01 février 2019 au 31 janvier 2020

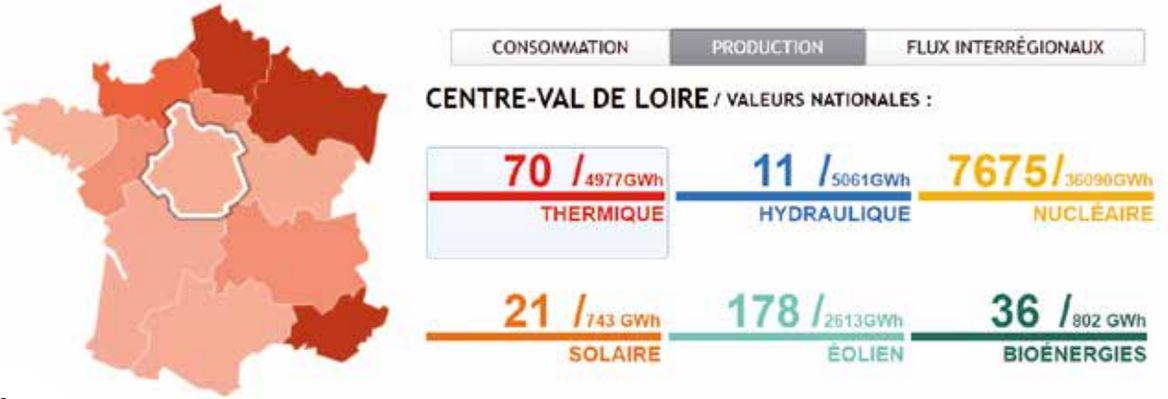

Production d'énergies renouvelables en Centre-Val de Loire

On appelle énergies renouvelables, les énergies issues de sources non fossiles renouvelables : énergies éolienne, solaire, géothermique, marémotrice, hydroélectrique, bioénergies...Elles servent à produire de la chaleur, de l'électricité ou des carburants. Les techniques de cogénération permettent de produire à la fois chaleur et électricité.

Ces énergies sont théoriquement inépuisables puisque renouvelables. Toutefois, elles présentent des potentiels variables selon la localisation géographique, les facteurs climatiques,... Elles n'ont que peu d'impacts négatifs sur l'environnement. En particulier, leur exploitation ne donne pas lieu à des émissions de gaz à effet de serre. Elles sont donc l'un des facteurs de lutte contre le changement climatique. Ceci peut être traduit par des externalités qui prennent en compte les bénéfices environnementaux de ces énergies. Mais elles ne sont pas encore pleinement compétitives, sauf pour la géothermie basse et haute enthalpie, l'hydroélectricité, le bois-énergie. Leur développement nécessite donc un soutien public, soit au kWh produit sous la forme d'une tarification adaptée, soit à l'investissement. *(Source : ADEME)*

Répartition de la production d'énergie renouvelable entre les filières sur le territoire sélectionné

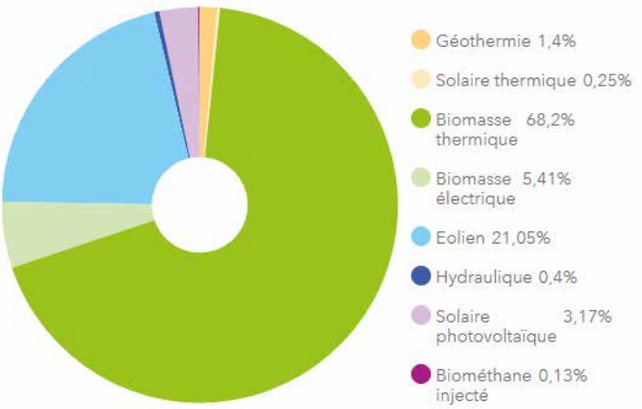

1 • Les éoliennes (appelées également aérogénérateurs) utilisent la force du vent pour faire tourner les pâles et transformer l'énergie mécanique en électricité.
La région Centre-Val de Loire dispose d'un terrain favorable au développement de l'énergie éolienne, notamment en raison de son relief plat.
Avec une puissance raccordée de 973 MW, les éoliennes de la région Centre-Val de Loire ont produit 1 802 GWh d'énergie électrique en 2016.

2 • La géothermie se définit comme l'exploitation de la chaleur contenue dans le sous-sol, que ce soit dans les aquifères ou en échangeant avec le sol (via des systèmes fermés, horizontaux ou verticaux) La valorisation se fait au moyen d'une pompe à chaleur. Ses applications sont nombreuses et dépendent de l'adéquation entre la nature du sous-sol (présence d'eau ou non, température …) et des besoins des projets en surface (besoins de chaleur, de froid, pour une maison individuelle, un bâtiment tertiaire ou un quartier…).

La région Centre-Val de Loire dispose d'un potentiel important de développement, que ce soit en termes de ressources mais également en termes de mobilisation de la filière.
En 2015, la production d'énergie géothermique est évaluée à 8,9 ktep (100 GWh).

3 • L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, voire des marées, pour la transformer en électricité.
Malgré un potentiel modeste du fait de pentes faibles, d'étiages longs et marqués, et de l'importance des cours d'eau de faible débit, la région Centre-Val de Loire compte plus d'une vingtaine d'installations hydroélectriques. Les 3 plus importantes sont implantées sur la rivière Creuse à Eguzon, entre les communes de Gargillesse et Baraize (Barrage de la Roche aux Moines) et à Badecon-le-Pin (Barrage de Roche-bat-L'aigle).

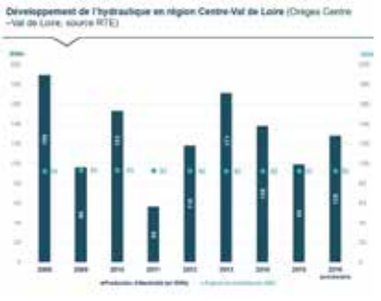

Il montre la grande variabilité de la production d'électricité hydraulique suivant les années. Elle est dépendante principalement de la pluviométrie de l'année et d'autres paramètres (maintenance…). La puissance installée est quant à elle stable. La région Centre-Val de Loire dispose d'une installation classée en grande hydraulique (> 10 MW) à Eguzon, 2 installations en petite hydraulique (1 à 10 MW) et les autres le sont en micro hydraulique (< 1 MW).

Date de mise à jour : février 2018.

4 • L'énergie solaire transforme le rayonnement solaire en électricité ou en chaleur, selon les technologies.

L'énergie solaire photovoltaïque produit de l'électricité via des modules photovoltaïques, électricité qui peut être ensuite injectée sur les réseaux électriques.

L'énergie solaire thermique produit de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage domestique ou la production d'eau chaude sanitaire.

Enfin, l'énergie solaire thermodynamique produit de l'électricité via une production de chaleur. Cette technologie est peu développée en région Centre-Val de Loire.

4-1 • L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou posés sur le sol.

La région Centre-Val de Loire fait partie des régions françaises bénéficiant d'un ensoleillement moyen.

Avec 199 MW de puissance installée en 2015, la production d'électricité photovoltaïque atteint 234 GWh.

4-2 • Le solaire thermique correspond à la conversion du rayonnement solaire en énergie thermique, à plusieurs niveaux de température. Traditionnellement, ce terme désigne les applications à basse et moyenne température dans le secteur du bâtiment.
La surface solaire installée en région Centre-Val de Loire en 2015 est évaluée à 40,1 milliers de m² et produit environ 1,6 ktep (18 GWh) de chaleur.
Le graphique ci-dessous présente l'évolution depuis 2008.

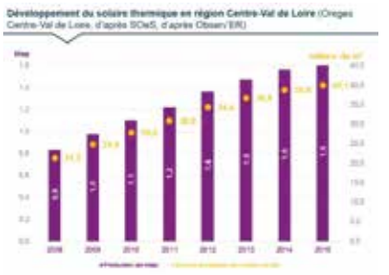

Comparaison avec le National

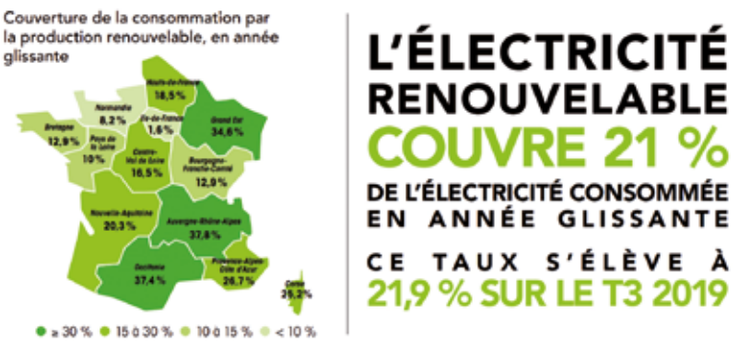

L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE COUVRE 21 % DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE EN ANNÉE GLISSANTE

CE TAUX S'ÉLÈVE À 21,9 % SUR LE T3 2019

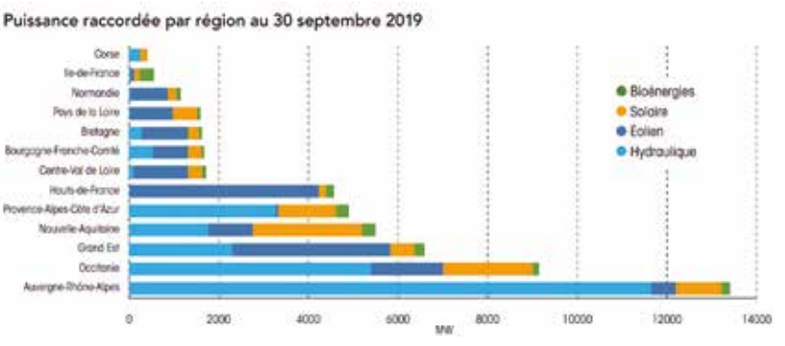

La région peut-elle être 100% verte en 2050 ?

En 2017, l'Institut NégaWatt a réalisé un scénario de transition énergétique pour la région Centre-Val de Loire. L'objectif ? Définir de nouvelles politiques publiques pour atteindre 100% d'énergies renouvelables en 2050.

Souvenez-vous : il y a dix ans de çà, l'énergie nucléaire tenait une part prégnante en Centre-Val de Loire, l'une des régions françaises les plus dotées en centrales nucléaires (4 centrales, 12 réacteurs). En 2012, elle produisait 76 % des sources primaires d'énergie fabriquées sur notre territoire ; seuls 5% des énergies étaient alors renouvelables ; le reste concerne les énergies fossiles. Notre région joue un rôle national de premier plan dans la production, le stockage et le transport d'énergie. Elle exporte la majorité de l'électricité qu'elle produit, de part sa situation géographique. Si bien qu'en 2009, « *plus de 90 % de l'énergie consommée en Région Centre-Val de Loire était issue d'importations (produits pétroliers, gaz naturel, uranium, charbon* ».

Du 100 % renouvelable dans 30 ans ?

Lors de la promulgation de la loi sur la transition énergétique, le Centre-Val de Loire a décidé de s'emparer du sujet. L'association et institut NégaWatt, qui a mis au point une méthode de scénarisation pour modéliser la transition énergétique, a été choisie pour décrire, jusqu'en 2050, une trajectoire énergétique ambitieuse, proche du 100% renouvelable pour la région. Cette fameuse méthode s'appuie sur trois grands piliers : la sobriété (prioriser les besoins énergétiques essentiels), l'efficacité (réduire la quantité d'énergie nécessaire), et les énergies renouvelables. Plus de 2 000 paramètres sont alors étudiés pour que la modélisation soit réalisée, comme par exemple le nombre de personnes par voiture ou par logement, le rendement des systèmes de chauffage et encore le taux de recyclage des matériaux. L'objectif du 100 % renouvelable en 2050 est-il donc possible dans notre région ? La réponse sera plutôt oui, si tant est que le scénario soit respecté à la lettre. « *Il ne suffit pas de décarboner l'énergie pour faire la transition énergétique* », apprend-on dans le rapport de NégaWatt. Dans le même temps, il faut réduire les risques et les impacts liés à notre modèle énergétique.

Selon le scénario de l'institut, le Centre-Val de Loire pourrait ainsi voir son paysage énergétique se transformer d'ici à 2050. Plus équilibré, il donnerait la part belle aux énergies renouvelables à 98 %, ce qui permettrait de remplacer le nucléaire, tout simplement, mais aussi le pétrole et le gaz fossile ; les pertes et gaspillages seront réduits ; des économies d'énergie seront même possible dans les secteurs du bâtiment et des transports. Dans la région, la ressource locale en bois énergie, pour le chauffage, serait utilisé de manière plus importante qu'aujourd'hui. Les biomasses solide et liquide, elles, devraient continuer à se développer grâce aux déchets verts, de papeterie, au bois, mais aussi à la méthanisation qui connaît déjà un intérêt croissant chez les agriculteurs.

Comment faire la transition ?

Le chemin est long pour atteindre l'objectif NégaWatt. Il demande l'implication de tous les acteurs (collectivités, Etat, entreprises, associatifs…). Pour formuler des propositions concrètes, la Région Centre-Val de Loire a dessiné les grandes lignes de ce qui devrait se passer. La première étape (2017-2020) est la mise au point du « *plan guide de la transition énergétique* ». Nous sommes actuellement dans cette période et le Plan Climat énergie régional y répond. La deuxième étape (2020-2030) serait la décennie de la montée en puissance des énergies renouvelables et de l'adaptation des réseaux existants, conjointement avec la fermeture progressive des réacteurs nucléaires. La troisième étape (2030-2040) serait celle de la transition vers la sobriété énergétique, avec une baisse des besoins en énergie et donc de la consommation, en particulier en ce qui concerne l'habitat (récent et ancien) et les bureaux. Enfin, la dernière étape (2040-2050) serait celle de « *la marginalisation du recours aux énergies fossiles* ». Concrètement, les bâtiments doivent mieux isolés thermiquement ; les déplacements doivent se faire un peu moins mais pour beaucoup mieux (« l'utilisation de la voiture diminuerait de 91 % à 68 % des kilomètres effectués entre 2015 et 2050 ») ; l'alimentation doit être plus locale et l'agriculture, elle, doit préserver et favoriser la biodiversité (la consommation de protéines animales diminuerait au bénéfice des protéines végétales) ; les réacteurs nucléaires doivent fermer « *après 40 ans de fonctionnement* » et ces fermetures doivent être lissées dans le temps pour être maîtrisées. Enfin, si le scénario se concrétise, NégaWatt prévoir une stabilisation du travail d'ici à 2050 avec de nombreuses reconversions professionnelles des employés actuels du nucléaire dans les énergies renouvelables.

Si ce scénario a l'air simple, il ne l'est pourtant pas. Ses objectifs non plus. La région Centre-Val de Loire doit désormais prendre des mesures politiques fortes pour permettre au territoire de devenir, dans trente ans, un territoire 100 % vert en énergie.

C.S

La transition énergétique chez EDF : « *ça s'accélère !* »

Entre 17 et 18 % de la production électrique française se jouent en région Centre-Val de Loire. C'est dire l'importance historique du parc d'électricité de la Vallée de la Loire. Un parc de production entièrement décarboné qui évolue vers les énergies renouvelables. Rencontre avec Jean-Paul Combémorel, délégué régional d'EDF.

La région accueille quatre centrales nucléaires (Belleville-sur-Loire dans le Cher, Chinon dans l'Indre-et-Loire, Dampierre-en-Burly dans le Loiret, Saint-Laurent-des-Eaux dans le Loir-et-Cher), des parcs éoliens et solaires photovoltaïques ainsi que des barrages hydroliques dont celui d'Éguzon, dans l'Indre, qui peut faire la différence lors des périodes de forte consommation. Ainsi, « *dans la région, EDF exploite un mix électrique 100 % décarboné, comme ailleurs en France* », souligne Jean-Paul Combémorel, délégué régional. « *La production d'électricité en France ne produit que 5 % des gaz à effet de serre rejetés dans le pays.* »

© Science

Des projets durables en développement

Les énergies renouvelables sont une activité en développement chez EDF. L'éolien, le solaire photovoltaïque... « *C'est encore faible dans la région Centre-Val de Loire, quelques pourcentages de la production totale, mais ça s'accélère !* », commente Jean-Paul Combémorel. EDF travaille sur un certain nombre de projets d'importance. En 2035, l'électricité produite par les énergies renouvelables devra représenter 50 % de la quantité totale produite dans le pays. Les 50 % restant seront d'origine nucléaire. EDF s'y prépare activement : « *EDF va progressivement remplacer les réacteurs les plus anciens, ceux de 60 ans. Le nucléaire devra toujours tenir sa place.* » Les premiers réacteurs à bénéficier de cette cure de jouvence sont ceux de Belleville-sur-Loire puis ceux de Dampierre-en-Burly, à partir de 2021.

En parallèle, des projets de développement solaires photovoltaïques et éoliens sont en cours. Un parc d'éoliennes a été inauguré l'an dernier à Espiers et Guilleville (au sud de l'Eure-et-Loir). Par ailleurs, « *EDF a un beau projet sur la future ex-base aérienne de Châteaudun* », révèle le délégué régional. L'entreprise a été retenue pour concevoir et exploiter une centrale solaire photovoltaïque de 100 hectares. Le chantier démarrera l'an prochain. À Briare-le-Canal, dans le Loiret, une centrale solaire photovoltaïque de 15 hectares est en cours de construction.

EDF est le premier exploitant d'énergies renouvelables en Europe et travaille sur ce secteur depuis de nombreuses années. « *Pendant longtemps, Crucey, dans le sud de l'Eure-et-Loir, a été le plus important parc solaire photovoltaïque d'Europe.* », souligne Jean-Paul Combémorel.

EDF et le territoire ligérien, c'est donc une belle histoire : « *on tient à assumer le développement et l'exploitation dans la durée !* »

E.C

© Chelsea

La fourniture d'électricité pendant la crise due au coronavirus Covid-19

(entretien réalisé le 20 mars)

« *EDF assure une mission de service public,* expose Jean-Paul Combémorel. *L'électricité est un bien vital. Mais notre objectif numéro un, c'est de protéger la santé de nos salariés. Toutes les missions qui peuvent être effectuées en télétravail le sont. Mais, pour faire fonctionner une centrale nucléaire, pour dépanner un réseau, il faut du personnel opérationnel sur le terrain. Alors, on aménage les équipes. Le personnel est moins nombreux, une partie des équipes est mise en réserve. On applique de manière stricte les mesures de protection. La vigilance et l'implication de nos salariés sont décuplées. On ne note pas de difficulté majeure pour le moment. On note que la consommation d'électricité a baissé en France depuis le début du confinement. Nous ne sommes pas inquiets quant à notre capacité à alimenter le pays en électricité. Les contraintes de la situation actuelle sont totalement intégrées. Même si nous ne le souhaitons pas, la situation peut s'installer dans la durée, EDF saura y faire face.* »

L'énergie solaire prend son envol

Parmi les différentes énergies renouvelables, le photovoltaïque à la côte en Centre-Val de Loire. Une quinzaine de centrales y sont prévues dans les années à venir, dont une dans une ancienne base militaire

Hydroélectricité, éolien, méthanisation et photovoltaïque sont les autres grandes énergies renouvelables, les plus utilisés en France mais aussi en région Centre-Val de Loire. Depuis 2018, la société anonyme d'économie mixte locale EneR Centre-Val de Loire porte de nombreux projets liés aux énergies vertes sur le territoire, en accompagnant notamment les collectivités désireuses d'accélérer la transition énergétique.

S'il existe çà-et-là des « champs éoliens » (sauf en Indre-et-Loire) et des communes qui se lancent dans la géothermie, l'énergie solaire photovoltaïque tient une place de choix en Centre-Val de Loire. Et ce depuis 2012, lors du vote du Schéma régional climat, air, énergie : ce dernier impose à la région une capacité photovoltaïque installée de 253 MégaWatts en 2020. Dès la fin de l'année 2018, cet objectif a été battu, avec une capacité installée de 270 Mégawatts. Aujourd'hui, il existe une grande centrale photovoltaïque à Chaillac, dans l'Indre, avec quelques 45 000 panneaux. Une seconde centrale doit être mise en service en 2021 à Paulmy, en Indre-et-Loire, avec 30 000 panneaux. D'autres centrales tournent également, mais elles possèdent moins de panneaux. De nombreux projets sont encore à l'étude, dont quatorze nouvelles centrales photovoltaïques de toutes tailles, mais aussi la mise en place de panneaux sur les toitures d'écoles primaires, notamment en Indre-et-Loire (Descartes, Ile-Bouchard, Château-Renault…), mais aussi sur les toitures des bâtiments agricoles, en lien avec la Chambre d'agriculture.

Une nouvelle centrale à Châteaudun ?

L'un des investissements les plus importants dans le photovoltaïque pourrait bien être celui concernant l'ancienne base aérienne de Châteaudun. En 2021, l'armée de l'air va la quitter, une décision prise il y a deux ans par le Ministère des armées. La question de la reconversion du site a beaucoup agité la commune et les élus. En décembre dernier, le Conseil communautaire du Grand-Châteaudun a finalement signé, avec la préfecture d'Eure-et-Loir, un contrat de redynamisation du site de défense : une centrale photovoltaïque va être construite sur 100 hectares (sur les 450 hectares disponibles), au sud de la base. Cet équipement devrait produire 100 MégaWatts et pourrait ainsi alimenter en électricité environ 50 000 personnes. Pour la communauté de communes, il est *« de nature à créer des richesses via un loyer versé au territoire et au Conseil départemental »*, le bail étant de trente ans, reconductible dix ans deux fois successivement. Pour mettre en œuvre ce projet, une enveloppe de 14 millions d'euros va être déboursée sur quatre ans, dont la moitié doit être financée par l'État. L'objectif est bien de *« soutenir la création et le développement des entreprises »* dans les communautés de communes du Grand-Châteaudun et du Bonnevalais, toutes deux touchées par le départ de l'armée de l'air et de ses 361 personnels. Reste que, pour l'heure, aucune date de mise en service n'a encore été communiquée, la base n'étant pas encore libre.

C.S

FOCUS

D'après l'agence Dev'Up, l'électricité produite par les énergies renouvelables augmentent significativement d'année en année en Centre-Val de Loire, une croissance qui a largement débuté en 2012. L'éolien, le photovoltaïque et les biomasses caracolent en tête des énergies préférées de la région. Si bien que le territoire se place au 3e rang national, derrière la Champagne-Ardennes et la Picardie, des régions toutes aussi plates que la nôtre.
Plus concrètement, entre 2017 et 2018, on note une augmente de production de 15% de l'électricité solaire, de 10% de l'électricité hydraulique, de 7,8% de l'électricité thermique et de 6% de l'électricité éolienne.

Des collectivités engagées dans la transition énergétique

Les communautés de communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire travaillent ensemble pour lutter contre le réchauffement climatique avec pour objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre en 2050.

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) établi à l'échelle de l'entente intercommunautaire du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire, a été voté début mars 2020 en conseil communautaire. Un diagnostic a d'abord été réalisé par un bureau d'études sur le territoire pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de vulnérabilité face aux impacts du changement climatique, d'actions exemplaires en lien avec l'énergie, la qualité de l'air ou le climat. Suite à ce diagnostic, présenté en 2018, une stratégie a été établie, suivie d'un plan d'action. Ce PCAET a été imaginé avec différents axes pour se déplacer en polluant moins, travailler et produire en préservant l'environnement, se nourrir avec une alimentation plus saine, locale et bas carbone, consommer en économisant les ressources et se loger sans énergie fossile. Il s'agit aussi de mobiliser autour du PCAET en s'appuyant sur un réseau d'éco-acteurs et que les deux communautés de communes agissent en interne sur leur organisation. « *Nous en sommes au début mais des mesures qui vont dans le sens du PCAET sont déjà appliquées comme la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires à Saint-Laurent-Nouan, avec la mise en place du tri sélectif, ou encore un projet de méthanisation des déchets pour récupérer et valoriser tous les déchets alimentaires, y compris les déchets carnés* », explique Christian Lalleron, vice-président du Grand Chambord en charge de l'habitat et de la transition énergétique.

« Maison de l'habitat »

Une autre action majeure est la création d'une « Maison de l'habitat » avec une plateforme territoriale de rénovation énergétique, afin d'accompagner les particuliers pour toutes leurs questions liées au logement et à la consommation énergétique. « *Le personnel a été recruté et cela se met en place* », souligne Christian Lalleron. Côté mobilité, difficile à appréhender en milieu rural, l'entente intercommunautaire envisage de créer un réseau de points de prise en charge de passagers et de l'animer pour optimiser le remplissage des voitures. Une sorte d'autostop facilité et sécurisé. Par ailleurs, au sein des deux communautés de communes, les pratiques, déplacements ou encore achats sont déjà réalisés dans l'optique de réduire leur impact environnemental, avec par exemple, l'acquisition de véhicules plus propres lors du renouvellement des flottes. La feuille de route du PCAET sera évaluée régulièrement pour suivre son exécution et son efficacité afin d'inscrire cette démarche dans un progrès permanent. « *Nous devons couvrir tous les champs qui contribuent à diminuer les gaz à effet de serre et que ce mouvement prenne de l'ampleur pour devenir collectif et avoir un impact significatif* », souligne Christian Lalleron. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a mis en œuvre le dispositif Cit'ergie auprès des collectivités les plus avancées en matière de politique climat-air-énergie. Grand Chambord et Beauce Val de Loire bénéficient d'un accompagnement et espèrent obtenir le label Cit'ergie des territoires engagés dans la transition énergétique. Appellation française du label European Energy Award, il évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres et dans leur sphère d'influence. Via un catalogue de mesures concrètes, la labellisation prend en compte tous les leviers possibles pour l'engagement d'actions énergie-climat ambitieuses sur le territoire.

C.C-S.

GROUPE ROY ENERGIE
EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE

POUR LA RÉNOVATION OU LA CONSTRUCTION NEUVE
DE VOTRE BÂTIMENT, NOUS AVONS LA SOLUTION !

L'EXPERTISE D'UN PROJET
CLÉS EN MAIN
AU PRIX JUSTE ET JUSTIFIÉ

- Administration et étude
- Construction et installation
- Maintenance et surveillance

100% DE MAÎTRISE, 100% D'EXPERTISE
POUR 0% DE SOUS-TRAITANCE

JUSQU'À 30 ANS DE GARANTIE

EXPLOITEZ LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE VOS BÂTIMENTS !

SIÈGE SOCIAL 36 rue de l'Empereur 45000 ORLÉANS
02 38 801 801 – WWW.GRE-ENR.FR – contact@gre-enr.fr

L'Ademe aide les entreprises

FONDS CHALEUR
EXPERTISE ET FINANCEMENT

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

La transition énergétique doit aujourd'hui faire partie des politiques des entreprises. L'agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe) accompagne leurs différents projets énergétiques.

La prise de conscience écologique touche la majorité de la population française ; le monde entrepreneurial n'y échappe pas. Dans tous les secteurs d'activités, de nombreuses entreprises font des choix stratégiques en ce sens, encouragée par la loi énergétique pour la croissance verte (2015). Emettre moins de carbone, opter pour un mix énergétique pour faire la part belle aux énergies renouvelables, favoriser la mobilité verte des salariés, choisir des partenaires pour leur engagement éco-responsable… Les actions sont diverses et contribuent largement au succès : d'après France Stratégie, les entreprises ayant mis en place une stratégie RSE (responsabilité sociale et environnementale) voient leur performance économique augmenter de 13 %.

Pour les grands groupes, il est plus simple de les mettre en œuvre. Mais les TPE et PME peuvent bénéficier d'aides et de subventions, notamment de la part de l'agence de l'environnement et de la maitrise d'énergie (Ademe). Elle accompagne en effet la transition énergétique et écologique en France, particulièrement les entreprises, les organismes de recherche et les structures relais de mobilisation. L'agence peut intervenir sur les projets de recherche, de développement et d'innovation (grâce au programme Thèses, aux programmes de recherches et au Programme d'investissements d'avenir) ; mais aussi sur les diagnostics, les audits, les études de faisabilité, et sous certaines conditions, les investissements associés pour les projets de performances énergétiques ou d'économie circulaire (prévention et gestion des déchets, intégration d'énergies renouvelables, performance environnementale des produits et services…).

De l'aide morale à l'aide financière

L'Ademe propose un panel de huit soutiens aux entreprises, dans le cadre d'une transition énergétique. Le Fonds Chaleur est une subvention à l'investissement pour des projets de production de chaleur renouvelable et de réseaux de chaleur ; le Fonds Déchets est une aide aux investissements en matière de prévention des déchets, de collecte pour valorisation et encore de recyclage et valorisation organique ; le Soutien à la méthanisation est une subvention à l'investissement d'installations de méthanisation industrielles ou agricoles ; les Aides à la décision sont des aides aux études réalisées sur toutes les thématiques de l'Ademe (efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire, transports…) ; la Recherche, développement et innovation soutient, par des subventions ou des avances remboursables, les programmes sélectionnés via des appels à projets ; les Observatoires territoriaux permettent une aide à la création d'un observatoire de la transition énergétique ; les Programmes d'actions des relais de mobilisation soutiennent les initiatives structurant ou relayant des informations en matière d'énergie ou d'environnement en direction des particuliers, entreprises et collectivités ; les Contrats d'objectifs soutiennent, quant à eux, les projets territoriaux d'excellence, dont la valeur de l'objectif est préalablement diagnostiquée. Concrètement, l'Ademe émet autant des conseils techniques, des formations, des connaissances et des financements. Cette structuration des services apporte des financements aux projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets lancés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (« Développer 1500 projets de méthanisation en 3 ans », « 20 territoires zéro gaspillage zéro déchet », et encore « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte »).

C.S

FOCUS

En Centre-Val de Loire, de nombreuses entreprises se sont d'ores et déjà lancées dans la transition énergétique. Ces dix dernières années, on compte notamment (la liste est non-exhaustive) Caudalie dans le Loiret qui s'est convertie à la géothermie sur nappe, l'entreprise SKF en Indre-et-Loire avec sa chaufferie bois et encore la Papeterie Palm, toujours en Indre-et-Loire, avec ses échangeurs de chaleur.

S'évader de chez soi

Face à la crise du Coronavirus, tous les lieux culturels ont été contraints de fermer leurs portes et de reporter tous les événements programmés jusqu'à nouvel ordre. À l'heure où il est demandé à tous de rester chez soi, de nombreuses organisations ont mis à disposition des millions de contenus gratuits. Petit tour (non-exhaustif) de ces contenus culturels, ludiques ou pédagogiques.

Département du Loiret

Des ressources éducatives gratuites sur https://apprendre-a-la-maison.loiret.fr

Le Département du Loiret met tout en oeuvre pour favoriser la réussite scolaire des jeunes. Dans ce cadre, la collectivité a mis en ligne sur son site des supports éducatifs accessibles gratuitement, du primaire au lycée. Exercices, podcasts, manuels scolaires, jeux, tutoriels, ressources en lien avec l'éducation aux médias et à l'information, accès à la médiathèque en ligne Loiretek (https://www.loiretek.fr/) permettront aux élèves d'apprendre de façon ludique, ou plus sérieuse, tout en restant à la maison.

Département du Loir-et-Cher

Parce que chacun doit respecter les règles de confinement, les heures passées à la maison peuvent paraître longues. Et si c'était l'occasion de se plonger dans l'histoire de notre département ? Les archives départementales du Loir-et-Cher proposent plus de 5 millions de pages numérisées sur culture41.fr : cartes postales, plans...

Le Loir-et-Cher vous invite à tenter l'aventure d'une balade virtuelle dans le passé des communes du département :

http://www.culture41.fr/Archives-departementales/Rechercher-et-contribuer/Archives-en-ligne

http://www.culture41.fr/

Bibliothèque Nationale de France (BnF)

Lire, voir et écouter gratuitement

• Des livres aux illustrations rares comme une sélection jeunesse de classiques, les milliers d'ouvrages proposés par la BnF sur la plateforme Gallica (www.gallica.bnf.fr) possèdent l'avantage d'être téléchargeables en format EPub, particulièrement adapté aux mobiles, liseuses et tablettes.

• Le site Expositions.bnf.fr donne accès à la visite de 98 expositions de la BnF classées selon les sujets abordés : arts et architecture, écrivains et conteurs, cartographie....

• De nombreuses conférences sont disponibles gratuitement en podcasts ou en vidéo sur bnf.fr, telles que celle du philosophe François Jullien ou d'Alan Lee, l'illustrateur de Tolkien.

• Côté musique, outre les conférences, près de 45 000 albums sont écoutables sur BnF Collection Sonore.

Presse : un coup d'œil dans le rétro

• Rien de tel qu'un voyage dans le passé pour mieux prendre ses distances avec le présent... Une attitude qui peut s'avérer salutaire dans ce climat anxiogène. Le site dédié à la presse de la BnF, https://www.retronews.fr/ ouvre ses « porte s» virtuelles à tout le monde en se rendant accessible dans son intégralité sans inscription préalable. L'occasion de plonger dans une myriade d'articles, cycles documentaires, vidéos et documents audios retraçant et analysant les grands et petits évènements de l'Histoire.

Dossiers pédagogiques

Pour les écoliers et lycéens

Des bancs de la maternelle au lycée, Gallica (www.gallica.bnf.fr) permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques gratuites. Pour les nombreux adolescents qui s'apprêtent à passer le bac français, 80 dossiers pédagogiques sont consacrés aux grands auteurs classiques comme aux périodes de l'Histoire au programme.

Opéra de Paris

L'Opéra national de Paris a pris la décision, grâce au partenariat avec France Télévisions et son offre Culturebox, de rendre accessible gratuitement en ligne dans le monde certaines de ses productions emblématiques.

Les œuvres diffusées sont diffusées leur intégralité sur operadeparis.fr et sur france.tvculturebox. Ces retransmissions sont également disponibles sur les pages Facebook de l'Opéra national de Paris et de france.tvculturebox.

Programme de rediffusion en ligne d'œuvres majeures :

Du 06 au 12/04 : Le Barbier de Séville 2014
Du 13 au 19/04 : Soirée Robbins 2018
Du 20 au 26/04 : Les contes d'Hoffmann 2016
Du 27 au 03/05 : Carmen 2017

https://www.operadeparis.fr/

S'évader sans mettre le nez dehors pour limiter la propagation du coronavirus, c'est possible. Place aux visites virtuelles gratuites à travers le monde

Le Rijksmuseum, à Amsterdam

Numérisées par Google dans le cadre de son projet « Arts et culture » (une mine !), les collections du Rijksmuseum (ses Rembrandt, ses Vermeer...) sont visibles ici : https://artsandculture.google.com/partner/rijksmuseum

Le Museum of Modern Art (MoMA), à New York

129 œuvres ont été photographiées par Google et sont visibles ici : https://artsandculture.google.com/partner/moma-the-museum-of-modern-art

Le musée national de Cracovie, en Pologne

À vous la Dame à l'Hermine ! Outre le chef-d'œuvre de Léonard de Vinci, quelque 240 tableaux ont été numérisés par Google : https://artsandculture.google.com/partner/the-national-museum-in-krakow

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés[2].

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité[3] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

☐ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocation judiciaire ou administrative.

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

[1] Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
[2] A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
[3] Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires…) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

p24 protection
GROUPE BNP PARIBAS

Made in Loir-et-Cher

CAMBRIOLAGE
INCENDIE
HOME-JACKING
AGRESSION
?

NOUS AVONS LA SOLUTION

Avec **Protection 24**, acteur incontournable de la sécurité résidentielle en France, **découvrez le meilleur de la Télésurveillance.**

Pour votre protection, nous allions le meilleur de la technologie à une expertise de premier plan.

Visuel du matériel et de la caméra non contractuel

PROTECTION 24
628 avenue du Grain d'Or
41350 Vineuil

www.protection24.com

Pour plus d'informations et obtenir votre étude personnalisée gratuite, **contactez PROTECTION 24 au :**

0 801 23 20 24 Service & appel gratuits

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION
afaq ISO 27001 Sécurité de l'information AFNOR CERTIFICATION

Protection 24, S.A. au capital de 3 672 000 € - RCS 420 127 128 Blois - Siège social : 628 avenue du Grain d'Or, 41350 Vineuil. Protection 24 est titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-041-2112-12-11-20130362101 délivrée le 12 décembre 2013 part le Conseil National des Activités Privées de Sécurité. «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient». Station Centrale de Télésurveillance certifiée APSAD type P3 sous le n° 162.00.31. ML19531 - 06/2019. Crédits photo : Adobe Stock